

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 8–12 juin 2009

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2009/6-A/1
11 mai 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2008



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice exécutive adjointe: Mme G. Casar tél.: 066513-2885

Directeur financier p.i.: M. S. O'Brien tél.: 066513-2682

Chef, FLAG*: Mme M. Bautista-Owen tél.: 066513-2240

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Sous-Division de la comptabilité générale



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Présentation	4
PROJET DE DÉCISION	5
SECTION I	
• Déclaration de la Directrice exécutive	7
• État I	17
• État II	18
• État III	19
• État IV	20
• État V	21
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2008	22
• ANNEXE I (non vérifiée)	59
• ANNEXE II (non vérifiée): Amendement à l'article 13.1 du Règlement financier	60
SECTION II	
• Opinion du Commissaire aux comptes	63
• Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2008	67
Liste des sigles utilisés dans le présent document	87

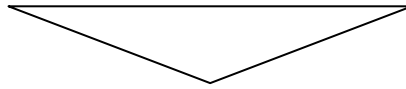
Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2008, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport sur l'audit des états financiers de 2008. Pour la première fois, les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes après avoir vérifié les états financiers de l'exercice 2008 du PAM conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document (WFP/EB.A/2009/6-A/1) est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.2 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. C'est la première fois que les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Depuis la session annuelle de 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes et le rapport du Commissaire aux comptes sont présentés à la même session. Ces réponses figurent dans le "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2009/6-D/1).



PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2008, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) approuve l'amendement à l'article 13.1 du Règlement financier tel que présenté à l'annexe II des états financiers, conformément à l'article XIV du Statut;
- iii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 4,5 millions de dollars au titre des paiements à titre gracieux et des passations par profits et pertes de numéraires, de dépenses non couvertes, de contributions à recevoir et de comptes débiteurs pour l'exercice 2008; et
- iv) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2008 ont été comptabilisées comme des charges d'exploitation de l'exercice 2008.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. J'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après le "Conseil") pour approbation, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et à l'article 13.1 du Règlement financier, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
2. Le Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers de 2008, ainsi que son opinion concernant les états financiers, sont également soumis au Conseil comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.
3. Les états financiers de 2008 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ces états financiers sont les premiers à avoir été ainsi préparés, le Conseil ayant, à sa session annuelle de juin 2006, approuvé l'adoption des normes en question à compter de janvier 2008 (décision 2006/EB.A/15). Le PAM est le premier organisme des Nations Unies à avoir introduit les normes IPSAS, après que le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé l'adoption de ces normes par les organismes du système des Nations Unies.
4. Jusqu'en 2007, les états financiers étaient établis et soumis au Conseil sur une base biennale. Le Conseil a décidé de modifier le Statut ainsi que le Règlement général et le Règlement financier de sorte que l'exercice du PAM ne soit plus biennal mais désormais annuel, afin d'appliquer ainsi intégralement les normes IPSAS à compter de la date de leur adoption (décision 2006/EB.2/4).
5. Le PAM a été créé en 1963 avec pour mission d'être l'organisme des Nations Unies appelé à jouer le rôle de chef de file dans la lutte contre la faim. C'est un programme autonome conjoint subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ses politiques et son budget sont arrêtés et approuvés par son organe directeur, le Conseil, composé de 36 États membres, dont 18 sont élus par le Conseil économique et social de l'ONU et 18 par le Conseil de la FAO. Les décisions concernant des demandes d'assistance visant à faire face à des besoins urgents d'une valeur supérieure à celle que je suis autorisée à approuver en vertu des pouvoirs qui me sont délégués sont adoptées conjointement le Directeur exécutif du Programme et le Directeur général de la FAO. Le PAM n'est ni une entité contrôlée, ni une entité qui en contrôle d'autres, au sens des définitions des normes IPSAS.



6. Le PAM a son siège à Rome (Italie) et mène ses activités par l'entremise de 96 bureaux répartis dans le monde entier: 78 bureaux de pays, 6 bureaux régionaux et 12 bureaux de liaison. Le principal établissement du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes sont indiqués à l'annexe I du présent document.
7. Les Objectifs stratégiques du PAM sont de:
 - sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence;
 - prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets;
 - remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition;
 - réduire la faim chronique et la dénutrition; et
 - renforcer la capacité des pays.
8. Les activités du PAM sont financées par des contributions volontaires des États membres, d'institutions gouvernementales, d'organes intergouvernementaux et d'autres sources publiques, privées et non gouvernementales ainsi que par différentes recettes accessoires, y compris le produit de ses placements. L'élément coûts d'appui indirects (CAI) de ces contributions est utilisé pour financer le budget des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP).
9. Le PAM fournit des services internes à l'appui de ses opérations et de ses projets par le biais de comptes spéciaux dont la création est autorisée conformément à l'article 5.1 du Règlement financier.
10. Le personnel clé de direction se compose du Directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints. Les informations concernant les opérations entre parties liées prévues par les normes IPSAS sont dûment reflétées dans les notes afférentes aux états financiers. Les responsabilités du Conseil d'administration englobent l'appui intergouvernemental, la définition des politiques générales et la supervision des activités du PAM. Le Conseil, étant composé d'États, n'est pas considéré comme une partie liée au sens des normes IPSAS.
11. Bien que nous ayons défini le personnel clé de direction conformément aux normes IPSAS et, comme indiqué ci-dessus, j'ai inclus dans les états financiers des informations concernant la rémunération connexe d'autres cadres supérieurs du PAM afin d'améliorer encore la transparence et la complétude des informations concernant la gestion du Programme.



MISE EN ŒUVRE DES NORMES IPSAS

12. En mars 2006, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a proposé un certain nombre de mesures transversales afin d'améliorer les pratiques de gestion financière suivies par les organismes du système des Nations Unies¹. L'une des propositions reflétées dans son rapport à l'Assemblée générale tendait à introduire de nouvelles méthodes comptables en même temps qu'un nouveau progiciel de gestion intégré de sorte qu'il soit possible, à la fin de 2010, de présenter des rapports financiers reflétant fidèlement l'efficacité des contrôles financiers appliqués par l'Organisation des Nations Unies². Dans une résolution adoptée le 7 juillet 2006³, l'Assemblée générale a décidé "d'approuver l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public".
13. L'introduction des normes IPSAS par le PAM en 2008 est une réalisation qui fera date si l'on considère la complexité de ses opérations. Le PAM a également adopté toutes les normes publiées par le Conseil des normes IPSAS, y compris celles qui n'étaient pas encore entrées en vigueur⁴, afin d'améliorer ainsi la transparence de ses états financiers et de s'acquitter encore mieux de son obligation redditionnelle. Ces normes IPSAS sont toutes celles qui pouvaient être immédiatement adoptées, mais le PAM n'était pas tenu de les introduire en 2008 étant donné que leurs dates de prise d'effet s'échelonnent sur les trois années postérieures à 2008. Le Conseil des normes IPSAS, qui est l'organe qui publie les normes IPSAS, encourage les institutions du secteur public à adopter ces normes sans tarder de manière à pouvoir présenter des rapports et états financiers de façon plus transparente.
14. Il peut y avoir des cas où des opérations financières n'ont pas été expressément visées par les normes en vigueur. Ainsi, nous avons ajouté à nos principes comptables une réglementation selon laquelle "lorsqu'une question spécifique n'est pas visée par une norme IPSAS, c'est la Norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée".
15. La norme IPSAS 1, Présentation des états financiers, encourage la présentation d'informations comparatives, lorsque cela est possible, dans les premiers états financiers établis après l'adoption des normes IPSAS. Le PAM a présenté des chiffres comparatifs dans l'État de la situation financière du Programme, qui sont représentés par le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008. Il n'a pas été présenté de chiffres comparatifs dans les états des résultats financiers et des flux de trésorerie.
16. Conformément à la Norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles, qui autorise une période de grâce de cinq ans au maximum avant que les avoirs corporels capitalisés doivent être intégralement comptabilisés, le PAM a partiellement invoqué cette disposition transitoire en 2008 pour comptabiliser les éléments d'actifs ayant une durée

¹ "Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale" (A/60/692 et Corr.1).

² A/60/846.

³ Résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

⁴ Norme IPSAS 4 (révisée): Effets des variations des cours des monnaies étrangères; norme IPSAS 23: Produits d'opérations sans contrepartie; norme IPSAS 24: Présentation des informations budgétaires dans les états financiers; norme IPSAS 25: Prestations dues aux employées; et norme IPSAS 26: Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie.



de vie économique de plus de cinq ans à compter de la date d'adoption des normes IPSAS. Afin d'assurer une gestion et un contrôle appropriés de toutes les autres immobilisations corporelles dont la durée de vie économique restant à courir ne dépassait pas cinq ans à la date en question, les immobilisations corporelles dont il s'agit ont été comptabilisées dans un registre des éléments d'actifs et sont suivies et contrôlées.

17. Tous les éléments d'actifs acquis postérieurement à la date de première adoption des normes IPSAS sont comptabilisés et capitalisés conformément auxdites normes sans application d'aucune disposition transitoire.
18. L'on trouvera ci-après la définition de plusieurs termes financiers clés qui permettra au lecteur d'utiliser et de comprendre plus facilement les états financiers:
 - Les **actifs** sont des ressources contrôlées par le PAM du fait d'événements passés et dont le PAM attend des avantages économiques futurs ou un potentiel de service.
 - Un **passif** est une obligation actuelle résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service.
 - L'**actif net** est le solde des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.
 - Les **produits** sont les entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service au cours de l'exercice lorsque ces entrées conduisent à une augmentation de l'actif net.
 - Les **charges** sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service au cours de l'exercice sous forme de sorties ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net.
 - Les **opérations sans contrepartie directe** sont les opérations dans le cadre desquelles le PAM reçoit d'une autre entité un avantage économique ou donne un avantage économique à une autre entité sans lui donner ou en recevoir en échange un avantage économique approximativement égal.
 - Les **instruments financiers monétaires** sont les actifs financiers et passifs financiers à recevoir ou à payer en montants de monnaie fixés ou déterminables.
 - L'**excédent de l'exercice** correspond au surplus de tous les postes de recettes par rapport aux dépenses comptabilisées au cours d'un exercice.
19. Selon la comptabilité d'exercice, les produits et les charges sont comptabilisés dans les états financiers au titre de l'exercice auquel ils se rapportent. Le PAM comptabilise les produits dès confirmation écrite des contributions et les charges lors de la livraison des biens ou de la fourniture des services. L'excédent des produits sur les charges est reporté et imputé aux soldes cumulés des fonds. Ces soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions devant être utilisée pour couvrir les besoins opérationnels futurs du Programme.



20. Les contributions confirmées par écrit sont comptabilisées comme produits. Or, comme les montants confirmés ne sont pas tous finalement reçus, le PAM constitue des réserves et provisions adéquates et appropriées pour passation par profits et pertes et créances irrécouvrables ainsi qu'une provision pour remboursements⁵, conformément à la norme IPSAS 23, Produits d'opérations sans contrepartie.
21. Selon les normes IPSAS, le principe selon lequel les produits et les charges doivent correspondre ne s'applique pas aux opérations sans contrepartie. Les normes IPSAS tendent surtout à faire apparaître clairement la situation financière de l'entité dont il s'agit, comme en témoigne le fait que les actifs doivent être comptabilisés dès lors que l'entité dont il s'agit exerce sur eux un contrôle suffisant et que les passifs le sont lorsque les critères applicables à la comptabilisation des engagements sont réunis.
22. Les engagements non réglés imputables aux soldes cumulés des fonds ne répondent pas aux critères de comptabilisation des charges prévus par le principe susmentionné. Ces engagements, du point de vue budgétaire, utilisent l'excédent de l'exercice de la même façon que les autres engagements contractuels, comme les prestations dues aux employés, les services contractuels et les contrats de bail ne donnant pas lieu à des engagements non réglés en fin d'exercice.
23. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies⁶, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un plan de retraite capitalisé multiemployeurs à prestations définies.
24. Les engagements financiers du PAM à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies comprennent les cotisations qu'il doit verser sur la base du barème établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que la part lui revenant, le cas échéant, du déficit actuariel. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse est la méthode des "agrégats avec intrants", appliquée tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle remonte au 31 décembre 2007. L'Assemblée générale des Nations Unies a maintenu, au fil des ans, les critères généraux régissant le placement des avoirs de la Caisse. Depuis la dernière évaluation actuarielle de 2007, il se peut que la situation de l'actif et du passif de la Caisse ait changé.
25. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime de pensions aux différentes organisations affiliées. Comme le PAM n'est pas à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions de façon suffisamment fiable comme prévu par la norme IPSAS 25, il comptabilise ses engagements au titre du régime des pensions comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies plutôt que d'un régime à prestations définies.

⁵ Les passations par profits et pertes et les créances irrécouvrables sont définies dans la Note 2.3 et les provisions pour remboursements dans la Note 2.10 des états financiers.

⁶ <http://www.UNJSPF.org>.



26. Les états financiers de 2008 font apparaître des engagements au titre des prestations dues aux employés d'un montant total de 240,5 millions de dollars en fin d'exercice, lesdits engagements ayant été calculés conformément à l'avis d'actuaire indépendants. Sur ce chiffre, un montant de 108,1 millions de dollars a été capitalisé au cours des exercices antérieurs par imputation aux fonds et projets pertinents. Le solde, soit 132,4 millions de dollars, n'a pas encore été imputé à des fonds et projets spécifiques. Ces engagements sont comptabilisés comme engagements du Fonds général.
27. Lors de la session annuelle de 2008 du Conseil, j'ai présenté un certain nombre d'options pouvant être envisagées pour la couverture de ces prestations dues au personnel. J'ai l'intention de solliciter prochainement l'approbation du Conseil concernant l'imputation des montants correspondants.
28. Les états financiers et les informations figurant dans les notes y afférentes sont présentés en millions de dollars, arrondis aux 100 000 dollars les plus proches.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

29. Lors de la deuxième session ordinaire d'octobre 2003 du Conseil, le PAM a manifesté son intention de renforcer les mécanismes de gouvernance relatifs à la gestion des risques et, en novembre 2005, le Conseil a approuvé la politique élaborée par le PAM à cette fin. Depuis lors, le PAM a entrepris de mettre en place un système de gestion des risques de l'ensemble de l'Organisation.
30. Le PAM a établi un cadre de contrôles internes – lequel comprend notamment des services chargés de la vérification interne, des inspections et des investigations et le Comité d'audit – afin de faire en sorte que les ressources soient utilisées d'une manière aussi efficace et efficiente que possible et que les avoirs du Programme soient sauvegardés.
31. Les activités du PAM l'exposent à divers risques financiers, dont les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que des défaillances de ses débiteurs. Les politiques de gestion des risques élaborées par le PAM tendent à parer à l'imprévisibilité des marchés financiers et à minimiser, dans toute la mesure où faire se peut, son impact potentiel sur les résultats financiers du Programme.
 - La gestion des risques financiers est assurée par le service central de la trésorerie sur la base des principes directeurs définis par le Comité des placements du PAM et des avis fournis par la Banque mondiale. Les politiques établies concernent des aspects des risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Il n'y a apparemment pas de risque que les comptes débiteurs et créditeurs ne puissent pas être réglés à l'échéance.



- Au 31 décembre 2008, 92 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis. Les sommes détenues dans d'autres monnaies sont essentiellement destinées à la couverture des activités opérationnelles. Des contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales imputables au budget AAP.
- Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt dans le contexte de ses placements à court terme ou de ses placements dans des obligations à long terme. En 2008, les taux d'intérêt effectifs produits par ces deux portefeuilles de placements ont été de 5,30 pour cent et 2,10 pour cent respectivement. Il ressort d'une évaluation de la sensibilité des taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 1,1 an pour les placements à court terme et de 5,9 ans pour les placements en obligations à long terme. Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt conformément aux directives rigoureuses qui leur sont données.
- Au 31 décembre 2008, les seuls instruments dérivés utilisés étaient les contrats à terme sur obligations, et les risques correspondants étaient considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenu dans le portefeuille de placements est d'environ 29,9 millions de dollars, montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces dérivés est nulle et que le risque maximum pour le PAM est de 0,2 million de dollars.
- Le risque de crédit auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques applicables en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimums de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AAA/AA+ et la notation des placements à long terme était de AAA.
- La politique du PAM concernant la gestion de la trésorerie a pour but de garantir le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres réalisables pour permettre au PAM de faire face à ses engagements à la date d'échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements peut être réalisée en 24 heures pour couvrir les besoins opérationnels.
- Le PAM est également exposé aux risques boursiers du fait de ses placements à long terme en actions. Le rendement des placements en actions est évalué par référence au MSCI World Index, indice des cours des actions cotées sur toutes les places des pays développés.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER

32. Les états financiers sont établis conformément à l'article 13.1 du Règlement financier. Comme, dans sa version actuelle, le Règlement financier ne mentionne pas expressément l'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS, il est proposé au Conseil de modifier les dispositions correspondantes afin d'indiquer clairement que c'est ainsi que les états financiers doivent être préparés. Le libellé exact de l'amendement



proposé de l'article 13.1 du Règlement financier est indiqué à l'annexe II du présent document.

TRAITS SAILLANTS DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

33. Comme indiqué ci-dessus, les états financiers sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice, les produits étant comptabilisés lorsque les contributions sont confirmées par écrit et les charges lorsque les services ou biens sous-jacents sont fournis ou reçus. Les produits ne sont plus comptabilisés comme charges lorsqu'ils sont reçus mais sont incorporés aux stocks jusqu'à leur distribution.
34. Du fait de la nature des opérations du PAM, il y a un décalage marqué entre la confirmation d'une contribution et sa pleine utilisation. En 2008, les produits ont dépassé les charges de 1,4 milliard de dollars.
35. Pendant l'exercice 2008, le montant des contributions à recevoir s'est accru de 805,7 millions de dollars et la valeur des stocks de 505,9 millions de dollars. Autrement dit, 58 pour cent de l'excédent n'a pas encore été reçu des donateurs et 36 pour cent de l'excédent a été investi dans des produits qui n'ont pas encore été distribués aux bénéficiaires.
36. Le Programme se trouve ainsi dans une position solide pour les premiers mois de l'exercice 2009. Par exemple, la valeur des produits stockés en Afghanistan, en Éthiopie et au Soudan s'élève à 338,5 millions de dollars à la clôture de l'exercice.
37. L'État II indique les résultats financiers de l'exercice 2008 et l'État V contient une comparaison du budget du PAM et des montants effectifs correspondants de l'exercice 2008 (Note 6).
38. Le budget initial pour l'exercice 2008, présenté dans le cadre du programme de travail biennal du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009, se montait à 3,1 milliards de dollars. Le budget final au 31 décembre 2008 se chiffrait à 5,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 82 pour cent. Le budget opérationnel s'est accru de 2,5 milliards de dollars ou 87 pour cent, et le budget AAP de 18 millions de dollars ou 9 pour cent.
39. L'augmentation du budget destiné à couvrir les besoins opérationnels pour l'exercice 2008 a été imputable aux hausses marquées des prix enregistrées en 2008 et à l'apparition pendant l'année de nouveaux besoins imprévus. La hausse sans précédent des prix des produits alimentaires et des carburants, aggravée par le fléchissement du dollar des États Unis par rapport à la plupart des monnaies, a indirectement entraîné une augmentation de 755 millions de dollars des besoins opérationnels initialement prévus pour l'année. En outre, les nouvelles opérations non prévues qui ont dû être mises en œuvre et la prolongation de programmes existants ont accru de 1,8 milliard de dollars la valeur du programme de travail de 2008.
40. Les montants effectivement imputables aux projets au 31 décembre 2008, sur une base budgétaire, ont représenté au total 4,2 milliards de dollars pour l'exercice, soit 77 pour cent du budget final de 2008. Il importe de relever que, pour le PAM, ces montants effectifs sont limités par le montant total des contributions confirmées par les donateurs. Les budgets des projets, aussi bien initiaux que finals, sont calculés sur la base des



besoins, tandis que le taux effectif d'exécution des activités dépend du montant des contributions confirmées pour les projets dont il s'agit.

41. En 2008, le montant total des produits provenant des contributions s'est établi à 5 milliards de dollars. Sur ce chiffre, les produits provenant du recouvrement des CAI, soit 317 millions de dollars, ont été virés au Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer le budget AAP; par conséquent, les produits disponibles pour la couverture des charges directement imputables aux projets ont été de 4,7 milliards de dollars, soit 87 pour cent du budget correspondant.
42. Le programme de travail du PAM a presque doublé pendant l'exercice 2008 et nombre des contributions confirmées pendant l'exercice sont actuellement en cours d'utilisation. Ce décalage dans l'utilisation des contributions se reflète dans les différences de pourcentage des montants effectifs par catégorie de coûts: le budget des produits alimentaires a été dépensé à concurrence de 82 pour cent, tandis que le taux d'utilisation du budget du transport externe a été de 65 pour cent, celui du budget du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) de 75 pour cent, celui des autres coûts opérationnels directs (Autres COD) de 73 pour cent et celui des coûts d'appui directs (CAD) de 71 pour cent. Ces différences sont imputables à la nature des activités du PAM, le budget des produits alimentaires étant utilisé en premier, les dépenses connexes n'étant encourues que lorsque le PAM prend livraison de la cargaison et commence à transporter et à distribuer les produits.
43. Le budget des coûts indirects est passé de 199 millions de dollars en début d'exercice à 218 millions de dollars au 31 décembre 2008. Le Conseil a approuvé en octobre 2008 une augmentation de 10,5 millions de dollars du budget AAP de l'exercice, et il a été fait à différents services administratifs des avances de 2,8 millions de dollars sur les allocations au titre du budget AAP pour 2009. L'augmentation du budget final du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités représente l'élément des allocations au titre du Fonds général que le Conseil a approuvées en juin 2008 pour l'exercice en vue de l'établissement d'un Fonds d'urgence pour la sécurité et pour le Système mondial et réseau d'information du Programme alimentaire mondial (WINGS II).
44. Au 31 décembre 2008, il n'avait été utilisé que 87 pour cent du budget AAP finalement approuvé pour l'exercice, et 28 millions de dollars avaient été reportés sur 2009. Il y a lieu de noter que le budget final n'a été approuvé qu'en octobre 2008 et que les crédits correspondants n'ont été alloués que par la suite aux différentes divisions. De ce fait, celles-ci n'avaient pas toutes utilisé les crédits additionnels mis à leur disposition en fin d'exercice et plusieurs activités ont été remises à 2009.
45. Environ 50 pour cent de l'écart entre le budget AAP approuvé et le budget effectif s'explique par la réduction des dépenses de personnel imputable au fait qu'un certain nombre de postes n'ont pas été pourvus pendant l'année. Comme une autre réduction des postes financés au titre du budget AAP était prévue dans le budget initial pour l'exercice 2009, beaucoup d'unités administratives ne pourvoient pas les postes vacants.
46. La moitié environ des crédits disponibles au titre du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités a été dépensée en 2008; l'écart est imputable essentiellement au fait que les activités financées au titre des crédits ouverts pour les comptes de maintien de la sécurité englobent l'ensemble du cycle biennal.



CONTINUITÉ

47. J'ai évalué les incidences de toute réduction potentielle des contributions que pourraient entraîner les crises économiques et financières mondiales et analysé la question de savoir si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance du Programme. Compte tenu des activités projetées par le PAM et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour continuer à opérer à moyen terme. Nous continuerons par conséquent d'établir les états financiers du PAM sur la base de la méthode de l'activité continue.
48. Ma conclusion est corroborée par: i) l'augmentation du niveau d'activité prévue par le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009; ii) le Plan stratégique élaboré pour la période 2008-2011; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et le niveau record des contributions reçues en 2008; iv) le niveau des contributions attendues pour l'exercice 2009; et v) la tendance de l'appui des donateurs, qui n'ont cessé d'aider le PAM à s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

RESPONSABILITÉ

49. Comme prévu par l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été élaborés conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, pour autant que je sache, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2008.

- État I – État de la situation financière au 31 décembre 2008
- État II – État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
- État III – État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
- État IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008
- État V – État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Notes afférentes aux états financiers

(signé sur l'original)
Josette Sheeran
Directrice exécutive

Rome, 30 mars 2009



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2008
(en millions de dollars)

	Note	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	972,3	548,7
Placements à court terme	2.2	460,1	673,1
Contributions à recevoir	2.3	1 991,2	1 185,5
Stocks	2.4	1 021,8	515,9
Autres comptes débiteurs	2.5	127,9	162,5
		4 573,3	3 085,7
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	39,1	57,5
Placements à long terme	2.6	186,6	177,4
Immobilisations corporelles	2.7	18,7	2,1
Immobilisations incorporelles	2.8	30,9	14,0
		275,3	251,0
TOTAL DES ACTIFS		4 848,6	3 336,7
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	567,8	462,6
Provisions	2.10	29,0	19,4
Prestations dues aux employés	2.11	16,2	20,8
		613,0	502,8
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	224,3	207,3
Prêt à long terme	2.12	111,2	110,6
		335,5	317,9
TOTAL DES PASSIFS		948,5	820,7
ACTIFS NETS		3 900,1	2 516,0
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	7	3 621,6	2 375,9
Réserves	2.13	278,5	140,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		3 900,1	2 516,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

(signé sur l'original)
 Josette Sheeran
 Directrice exécutive

Rome, 30 mars 2009



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en millions de dollars)

	Note	2008
PRODUITS OPÉRATIONNELS		
Contributions en espèces	3,1	4 150,9
Contributions en nature	3,2	887,1
Autres produits opérationnels	3,3	76,7
TOTAL DES PRODUITS OPÉRATIONNELS		5 114,7
CHARGES OPÉRATIONNELLES		
Produits distribués	4,1	2 198,1
Services de distribution et services connexes	4,2	551,1
Traitements, salaires et prestations dues aux employés	4,3	555,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4,4	114,6
Services sous-traités	4,5	237,4
Écarts de change	4,6	21,9
Rendement négatif des placements	4,7	9,6
Charges financières	4,8	2,7
Amortissement	4,9	2,4
Autres charges opérationnelles	4,10	32,1
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES		3 725,0
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		1 389,7

Les produits sont comptabilisés lorsque les contributions sont confirmées par écrit par les donateurs et les charges lorsque les biens et les services correspondants sont livrés ou fournis. Du fait de la nature des opérations du PAM, il y a un décalage entre la confirmation des contributions et leur utilisation. Les produits alimentaires ne sont plus comptabilisés comme charges lorsqu'ils sont reçus. L'excédent de 1 389,7 millions de dollars est ventilé par composante dans la Note 7.2.

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
Solde au 31 décembre 2007	11	1 761,7	119,5	140,1	2 021,3
Allocation de l'excédent de 2007	11	119,5	(119,5)	-	-
Effet des changements de méthode comptable et des autres ajustements de l'actif net					
Augmentation liée à la réévaluation des immobilisations corporelles	11	2,1	-	-	2,1
Augmentation liée à la réévaluation des immobilisations incorporelles	11	14,0	-	-	14,0
Augmentation liée à la réévaluation des stocks, nette de la moins-value	11	515,9	-	-	515,9
Autres ajustements des soldes des fonds	11.1	(37,3)	-	-	(37,3)
Total de la réévaluation de l'actif net intervenue depuis les derniers états financiers publiés	11	494,7	-	-	494,7
Solde d'ouverture ajusté au 1^{er} janvier 2008	11	2 375,9	-	140,1	2 516,0
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2008					
Virement des réserves/dotation aux réserves	2.13	(138,4)	-	138,4	-
Pertes non comptabilisées sur les placements à long terme, directement imputées au solde des fonds	2.6 / 2.13	(5,6)	-	-	(5,6)
Excédent de l'exercice	7.2	-	1 389,7	-	1 389,7
Total des variations de l'exercice		(144,0)	1 389,7	138,4	1 384,1
TOTAL DE L'ACTIF NET		2 231,9	1 389,7	278,5	3 900,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en millions de dollars)

	Note	2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:		
Excédent de l'exercice		1 389,7
(Augmentation) des stocks	2.4	(505,9)
Perte non comptabilisée sur les placements à court terme	2.2	51,4
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(787,3)
Diminution des autres comptes débiteurs	2.5	34,5
Amortissement	2.7	2,4
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(0,5)
Augmentation des dettes	2.9	105,2
Augmentation de la provision pour remboursements	2.10	9,6
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	12,4
Augmentation de la valeur amortie du prêt à long terme	2.12	0,6
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	2,1
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		314,2
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:		
Diminution des placements à court terme	2.2	161,6
Diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	0,1
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(14,8)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(18,5)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(16,9)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		111,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:		
Charges financières sur le prêt à long terme	2.12	(2,1)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2,1)
Augmentation net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		423,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	548,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	972,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en millions de dollars)

	Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
		Budget initial	Budget final		
Composantes de coûts	6				
Produits alimentaires		1 284,7	2 815,2	2 332,6	482,6
Transport externe		316,5	586,5	383,2	203,3
Transport terrestre, entreposage et manutention		800,3	1 088,7	811,5	277,2
Autres coûts opérationnels directs		163,7	406,1	296,3	109,8
Coûts d'appui directs		337,7	528,5	373,2	155,3
Total partiel, coûts directs		2 902,9	5 425,0	4 196,8	1 228,2
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes		175,4	188,7	174,9	13,8
Fonds d'équipement et Fonds pour le renforcement des capacités		23,9	28,9	15,0	13,9
Total partiel, coûts indirects		199,3	217,6	189,9	27,7
TOTAL		3 102,2	5 642,6	4 386,7	1 255,9

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2008

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour préparer les états financiers

1. Les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été préparés sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), selon la convention du coût historique, modifiée par l'inclusion des placements et des prêts soit à leur juste valeur, soit en fonction de leur coût amorti. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la Norme internationale d'information financière (IFRS) appropriée qui a été appliquée.
2. Les présents états financiers sont les premiers à avoir été établis conformément aux normes IPSAS. L'adoption de ces normes a conduit à apporter des modifications aux méthodes comptables précédemment suivies par le PAM. Ainsi, les états financiers sont désormais établis sur une base annuelle et non plus sur une base biennale. L'adoption des nouvelles méthodes comptables a entraîné des modifications des actifs et des passifs reflétés dans l'état de la situation financière du PAM. Ainsi, le dernier état vérifié de la situation financière du Programme, en date du 31 décembre 2007, a été recalculé et les changements correspondants sont reflétés dans l'État des variations de l'actif net et dans la Note 10. La situation financière révisée du PAM au 31 décembre 2007 est décrite dans les présents états financiers comme étant le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 (recalculé). L'effet net des changements entraînés par l'adoption des normes IPSAS sur l'État de la situation financière a représenté une augmentation nette du total de l'actif net de 494,7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2008.
3. Conformément aux dispositions des normes IPSAS et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits provenant de contributions confirmées par écrit sont comptabilisés comme opérations sans contrepartie directe, conformément à la norme IPSAS 23, Produits provenant d'opérations sans contrepartie.
4. Le PAM considère que bien que cette utilisation des contributions soit sujette à certaines restrictions, celles-ci ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23. Ces contributions sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
5. La comptabilité d'exercice, selon les normes IPSAS, n'exige pas de correspondance entre les produits et les charges connexes. Les flux de trésorerie provenant des contributions et les charges connexes sont imputés à l'exercice en cours et aux exercices suivants.



6. Comme cela est autorisé lors de l'adoption des normes IPSAS, des dispositions transitoires ont été appliquées concernant les aspects suivants:
 - il n'a pas été fourni d'informations comparatives dans les états des résultats financiers et des flux de trésorerie (norme IPSAS 1); et
 - les immobilisations corporelles provenant d'achats ou de dons antérieurs au 1^{er} janvier 2008 ont initialement été comptabilisées sur la base du coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé lorsque la durée de vie économique du bien considéré restant à courir dépassait cinq ans (norme IPSAS 17).
7. Les normes ci-après ont été adoptées avant les dates auxquelles elles doivent être appliquées: norme IPSAS 4 (révisée): Effets des variations des cours des monnaies étrangères; norme IPSAS 23: Produits provenant d'opérations sans contrepartie directe; norme IPSAS 24: Présentation d'informations budgétaires dans les états financiers; norme IPSAS 25: Prestations dues aux employés; et norme IPSAS 26: Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie. L'effet sur l'actif net d'ouverture entraîné par l'adoption anticipée de la norme IPSAS 23 se monte à 44,0 millions de dollars. L'adoption anticipée des normes IPSAS 4, 24 et 25 n'a eu aucun impact sur les soldes d'ouverture.
8. L'État des flux de trésorerie a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
9. La monnaie de compte du PAM est le dollar des États-Unis. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les biens ou pertes de change sont reflétés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

10. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale et comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue, les placements en instruments du marché monétaire et les dépôts à court terme.
11. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

12. Les instruments financiers sont initialement comptabilisés sur la base de leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur sauf: i) les placements à long terme détenus jusqu'à échéance; et ii) les engagements financiers à long terme, qui sont comptabilisés sur la base du coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Les coûts d'acquisition sont incorporés à l'évaluation initiale des instruments considérés, comptabilisés selon leur coût amorti.
13. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a cédé l'essentiel des risques et des avantages liés à leur propriété.



14. Les gains ou pertes découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers sont reflétés dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent.

Stocks

15. Les produits alimentaires et articles non alimentaires existants en fin d'exercice sont comptabilisés comme stocks et selon leur coût d'acquisition ou leur coût de remplacement, si celui-ci est inférieur.
16. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur coût ou de leur juste valeur⁷ s'ils proviennent de contributions en nature et comprend tous les autres coûts afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée du pays bénéficiaire où ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les coûts de conversion comme les coûts de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Les coûts sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée.
17. Les produits alimentaires sont comptabilisés comme charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants pour distribution.

Contributions et comptes débiteurs

18. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
19. Les comptes débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite de la provision éventuelle pour les montants jugés irrécouvrables.
20. Les contributions en nature sous forme de services visant à appuyer directement des opérations et activités approuvées et qui ont un impact budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées sur la base de leur juste valeur. Ces contributions peuvent revêtir la forme de la mise à disposition de locaux, de moyens de transport et de personnel ou de la fourniture de services collectifs.
21. Les immobilisations corporelles provenant de contributions en nature sont comptabilisées sur la base de leur juste valeur marchande et imputées aux produits opérationnels.

Immobilisations corporelles

22. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées sur la base de leur coût historique moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes dues à leur dépréciation. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute la durée de leur vie économique sur la base de la méthode linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée estimative de vie économique des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

⁷ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les coûts sur les marchés mondiaux, le prix calculé selon la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée estimative de vie économique (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Matériel de bureautique	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

23. Les investissements dans les contrats de location sont comptabilisés comme actifs et évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des investissements restant à courir ou le reste du terme restant à courir, si cette durée est inférieure.
24. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

25. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées sur la base de leur coût historique moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes dues à leur dépréciation.
26. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée estimative de leur vie économique selon la méthode linéaire. La durée estimative de vie économique des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée estimative de vie économique (en années)
Logiciels commerciaux	3
Logiciels de conception interne	6
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

27. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés indiquées ci-après:
- les prestations à court terme qui sont intégralement payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.

28. Certaines catégories d'employés du PAM sont participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs capitalisé à prestations définies. Le PAM n'est pas à même d'identifier la part qui lui revient de la situation financière et des résultats du régime de pensions conformément à la norme IPSAS 25 d'une façon suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser et considère ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies.

Provisions et passifs conditionnels

29. Des provisions sont constituées pour charges et engagements futurs lorsque le PAM a une obligation juridique ou présumée existante résultant d'événements passés et qu'il est probable que le PAM sera tenu de la régler.
30. Les autres engagements qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation des passifs sont reflétés dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs conditionnels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent au contrôle du PAM.

Comptabilité par fonds et par catégorie

31. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Un fonds est une entité comptable auto-compensée créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou un objectif spécifique. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
32. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en trois catégories: i) fonds des programmes; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque catégorie pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
33. Les fonds des programmes sont une entité comptable créée par le Conseil auxquels sont imputées les contributions, les produits et les charges correspondant à toutes les catégories d'activités, qui sont les activités de développement, les opérations d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
34. Le Fonds général est l'entité comptable à laquelle sont imputés, sous des rubriques distinctes, les montants provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects, les recettes accessoires, la réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités spécifiée, un projet déterminé ou un projet bilatéral. Les comptes spéciaux sont créés par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, pour la gestion de contributions spéciales ou de sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

35. Les opérations bilatérales et autres fonds d'affectation spéciale sont également des sous-divisions identifiables du Fonds du PAM; ils sont créés par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier pour la gestion de contributions dont l'objet et l'utilisation et les procédures de reddition de comptes ont été convenus avec les donateurs dans le cadre d'accords spécifiques.
36. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer les services d'appui opérationnel. Il est maintenu une réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de déficit temporaire des ressources. D'autres réserves peuvent être établies par le Conseil.
37. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Les accords avec des tierces parties ne sont pas reflétés dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux produits provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects.

Comparaisons budgétaires

38. Le Conseil approuve le Plan de gestion de l'exercice biennal, qui indique les montants prévus au budget au titre des coûts directs, des dépenses d'administration et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. L'État V: Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs, contient une comparaison du budget final et des montants effectifs, calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas préparés sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs figurant dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État IV: Flux de trésorerie.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	96,6	58,2
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	688,2	217,3
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	66,1	53,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans le portefeuille de placements	121,4	219,3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	972,3	548,7



39. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Placements à court terme		
Placements à court terme	458,0	671,0
Portion courante des placements à long terme (Note 2.6)	2,1	2,1
Total des placements à court terme	460,1	673,1

40. Les placements à court terme sont répartis entre cinq portefeuilles sous gestion active confiés à deux gestionnaires des placements externes. Ils sont répartis en trois tranches assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Étant donné l'instabilité accrue des marchés financiers, le profil de risque des placements à court terme a été réduit pendant l'exercice.
41. Les placements à court terme, d'un montant de 458,0 millions de dollars, se composent d'obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (226,1 millions de dollars); de titres garantis par des hypothèques et des avoirs non émis par des organismes d'État (131,4 millions de dollars); et d'obligations émises par des sociétés commerciales (100,5 millions de dollars). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque gardienne indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
42. Les obligations émises par des sociétés commerciales comprennent trois titres dont les émetteurs n'ont pu faire face à leurs obligations au cours de l'exercice. La valeur de réalisation de ces titres, initialement de 4,1 millions de dollars, a été ramenée à 0,3 million de dollars.
43. Au 31 décembre 2008, les seuls instruments dérivés utilisés étaient les contrats à terme sur obligations, et les risques correspondants étaient considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenu dans le portefeuille de placements est d'environ 29,9 millions de dollars, montant compensé par une contrepartie correspondante liquidée simultanément, de sorte que la valeur comptable de ces dérivés est nulle.

44. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Apports/ (Dédutions)	Intérêts perçus	Gains/ (Pertes) réalisés	Gains/ (Pertes) latents	2008
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	671,0	(175,0)	23,1	(9,7)	(51,4)	458,0
Portion courante des placements à long terme	2,1					2,1
Total des placements à court terme	673,1	(175,0)	23,1	(9,7)	(51,4)	460,1

45. Pendant l'exercice 2008, la valeur des placements à court terme a baissé de 213,0 millions de dollars, dont 51,4 millions de dollars représentent des pertes latentes qui ont été reflétées dans les flux de trésorerie sous la rubrique des activités opérationnelles. Le solde de 161,6 millions de dollars est reflété dans les flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Courantes	1 991,2	1 185,5
Non courantes	39,1	57,5
Total des contributions à recevoir	2 030,3	1 243,0

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Contributions en espèces	1 951,1	1 185,3
Contributions en nature	229,6	168,6
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 180,7	1 353,9
Provision pour passation par profits et pertes	(146,7)	(101,3)
Provision pour créances irrécouvrables	(3,7)	(9,6)
Montant net des contributions à recevoir	2 030,3	1 243,0

46. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des ajustements pour passation par profits et pertes et contributions irrécouvrables:

- les provisions pour passation par profits et pertes sont fondées sur l'expérience passée. Les contributions et produits à recevoir sont passés par profits et pertes lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient destinées ou n'est plus disponible pour quelque autre raison; et



- les provisions pour créances irrécouvrables sont estimées sur la base des pourcentages ci-après de l'encours des contributions à recevoir, avant ajustement:

Contributions à recevoir reflétant des arriérés:	%
De plus de 4 ans	100
De 3 à 4 ans	50
De 2 à 3 ans	10

47. Ces provisions correspondent à la passation escomptée par profits et pertes des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite exige un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars. Les variations des provisions pour créances irrécouvrables enregistrées en 2008 sont les suivantes:

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2008
<i>En millions de dollars</i>				
Total des provisions pour créances irrécouvrables	9,6	(3,1)	(2,8)	3,7

48. La portion non courante des contributions à recevoir correspond aux contributions confirmées restant impayées 12 mois suivant la date des états financiers.
49. Le tableau ci-après illustre la composition des contributions à recevoir:

	2008	%
<i>En millions de dollars</i>		
Année de confirmation		
2008	1 920,4	88
2007	233,7	11
2006 et années antérieures	24,2	1
Total partiel	2 178,3	
Ajustements pour réévaluation	2,4	
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 180,7	100



Note 2.4: Stocks

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Produits alimentaires en stock	929,3	473,0
Produits alimentaires en transit	75,1	30,7
Total partiel, produits alimentaires	1 004,4	503,7
Moins déduction pour dévalorisation – produits alimentaires	(4,0)	(2,0)
Total, produits alimentaires	1 000,4	501,7
Articles non alimentaires	21,6	14,3
Moins déduction pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,1)
Total, articles non alimentaires	21,4	14,2
Total des stocks	1 021,8	515,9

Ventilation des produits alimentaires	2008
<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	503,7
Achats de produits	1 502,3
Contributions en nature	831,5
Transport et coûts connexes	365,0
Total des stocks disponibles pour distribution	3 202,5
Moins produits distribués	(2 198,1)
Déduction pour dévalorisation – produits alimentaires	(4,0)
Total des produits alimentaires	1 000,4

50. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
51. Les quantités calculées sur la base du système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont calculées en fonction du coût moyen pondéré.
52. Les stocks comprennent des articles non alimentaires conservés dans les entrepôts de Doubaï et dans différents dépôts situés dans des localités stratégiques, comme le Mécanisme d'intervention d'urgence en Asie, le Réseau d'intervention d'urgence en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Réseau de dépôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
53. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration de l'eau, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de couvertures spatiales, de pneumatiques, de pièces détachées pour véhicules à moteur, etc.



54. Il a été opéré une déduction pour dévalorisation en prévision des risques de pertes ou de dommages. Cette déduction est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,4 pour cent du total des produits alimentaires et 0,9 pour cent des articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée nette de dévalorisation ou d'obsolescence. En 2008, les dévalorisations enregistrées ont été les suivantes:

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2008
<i>En millions de dollars</i>				
Déduction pour dévalorisation – produits alimentaires	2,0	-	2,0	4,0
Déduction pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,1	-	0,1	0,2
Total des déductions	2,1	-	2,1	4,2

55. La valeur brute des stocks de produits alimentaires au 31 décembre 2008 était de 1 004,4 millions de dollars, soit 1,7 million de tonnes de produits, les chiffres correspondants étant de 503,7 millions de dollars et 1,1 million de tonnes de produits pour les stocks d'ouverture.

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	46,5	57,8
Avances au personnel	20,6	19,6
Comptes débiteurs au titre d'accords avec des tierces parties	33,0	27,7
Comptes débiteurs divers	27,8	57,4
Total, autres comptes débiteurs	127,9	162,5

56. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
57. Les avances au personnel correspondent à l'indemnité pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel.
58. Les comptes débiteurs afférents aux accords avec des tierces parties concernent notamment les accords de prêts remboursables, les services de fonctionnaires du PAM prêtés à d'autres organismes des Nations Unies, les accords de locaux communs, le PAM gérant les locaux à usage de bureaux et en recouvrant les coûts des institutions participantes, les activités entreprises conjointement avec d'autres institutions, le PAM administrant les paiements, ainsi que les opérations liées aux services de transport pour lesquels le PAM joue le rôle d'agent des tierces parties.
59. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis dans le cadre de comptes spéciaux, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la TVA.



Note 2.6: Placements à long terme

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
STRIPS du Trésor des États-Unis	81,0	78,8
Portion courante (Note 2.2)	(2,1)	(2,1)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis	78,9	76,7
Obligations	70,4	53,6
Actions	37,3	47,1
Total, obligations et actions	107,7	100,7
Total des placements à long terme	186,6	177,4

60. Les placements à long terme se composent de placements dans des Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities (STRIPS) du Trésor des États-Unis et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS du Trésor des États-Unis ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.12), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne portent pas intérêt et ont été achetés au dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
61. Les variations de la valeur de réalisation de ces placements ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2008, la valeur de réalisation de ces placements était de 105,1 millions de dollars (88,9 millions de dollars au 31 décembre 2007).
62. La baisse de la valeur des placements à long terme en actions est imputable à l'évolution de la conjoncture boursière enregistrée en 2008.
63. L'augmentation brute des placements à long terme se monte à 14,8 millions de dollars, comme indiqué dans l'État des flux de trésorerie, montant qui a été réduit par une perte latente de 5,6 millions de dollars à la fin de 2008. Les variations des comptes de placements à long terme pendant l'exercice 2008 sont les suivantes:

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Apports/ (Déductions)	Intérêts reçus/amortis	Gains/ (Pertes) réalisés	Gains/ (Pertes) latents	2008
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	100,7	7,9	2,8	1,9	(5,6)	107,7
STRIPS	76,7		2,2			78,9
Total des placements à long terme	177,4	7,9	5,0	1,9	(5,6)	186,6



64. Les obligations à long terme et les actions sont considérées comme réalisables et, conformément aux normes internationales d'information financière, les pertes latentes, de 5,6 millions de dollars, ont été imputées à l'actif net.
65. Les placements en actions sont effectués dans le cadre de cinq fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du MSCI World Index, index reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières des pays développés. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant le MSCI World Index.
66. Les flux nets de trésorerie résultant de placements à long terme ont été de 14,8 millions de dollars, chiffre qui se décompose comme suit: apports de 7,9 millions de dollars, intérêts perçus de 5,0 millions de dollars et gains réalisés de 1,9 million de dollars.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Apports	Écoulement	2008
<i>En millions de dollars</i>				
Immobilisations corporelles				
Bâtiments				
Permanents	2,7	0,6	-	3,3
Temporaires	-	2,0	-	2,0
Matériel informatique et matériel de bureau				
Matériel de bureautique	-	3,2	-	3,2
Matériel de sécurité	-	0,2	-	0,2
Matériel de télécommunications	-	0,1	-	0,1
Véhicules à moteur	-	0,4	-	0,4
Outillage	-	10,6	(0,1)	10,5
Investissements dans des contrats de bail	-	0,3	-	0,3
	-	1,7	-	1,7
Total des immobilisations corporelles au prix coûtant	2,7	19,1	(0,1)	21,7
Dépréciation totale	0,6	2,4	-	3,0
Total des immobilisations corporelles	2,1	16,7	(0,1)	18,7

67. Les soldes d'ouverture des immobilisations corporelles reflètent la comptabilisation initiale des bâtiments permanents conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IPSAS 17.
68. En 2008, les apports aux immobilisations corporelles ont principalement revêtu la forme de bâtiments temporaires, de matériel informatique et de matériel de bureau, de véhicules à moteur et d'investissements dans des contrats de bail. Les montant nets des acquisitions (après écoulement) de l'exercice se sont chiffrés au total à 19,0 millions de dollars, dont 0,5 million de dollars ont représenté des contributions en nature, le solde étant acquis au moyen d'achats en espèces.
69. Les bâtiments, le matériel de bureautique, les véhicules et le matériel informatique sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.



70. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. Pour l'exercice 2008, il n'a pas été écoulé d'immobilisations corporelles inutilisables ou hors d'usage.
71. Le bâtiment du Siège du PAM ne fait pas partie des immobilisations corporelles étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment loué dont le loyer est remboursé au PAM par le gouvernement du pays hôte.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Apports	Écoulement	2008
<i>En millions de dollars</i>				
Logiciels de conception interne	14,0	16,9	-	30,9

72. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
73. Au 31 décembre 2008, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 47,6 millions de dollars, dont 30,9 millions de dollars ont été capitalisés. Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Montants dus aux fournisseurs	182,2	131,1
Montants dus aux donateurs	72,4	52,0
Comptes créditeurs divers	14,4	66,0
Total partiel, dettes	269,0	249,1
Charges à payer	298,8	213,5
Total, dettes et charges à payer	567,8	462,6

74. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
75. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
76. En 2008, le PAM a conclu des contrats de change à terme d'un montant total de 84 millions de dollars afin de limiter l'impact des variations du cours des monnaies étrangères sur les dépenses opérationnelles encourues en euros au Siège au titre du budget AAP. Il s'agit de contrats à terme d'une valeur de 4,86 millions d'euros pour chacun des 12 mois de 2009. Il a été constitué aux fins de ces opérations des comptes



débiteurs en euros et des comptes créditeurs en dollars. Au 31 décembre 2008, les comptes débiteurs en euros ont été réévalués, ce qui s'est traduit par une réduction de leur valeur de 0,6 million de dollars et des comptes créditeurs relatifs aux contrats de change à terme d'un montant net équivalent.

77. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés ou qui n'ont pas fait l'objet d'un accord formel avec les fournisseurs.

Note 2.10: Provisions

	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)	Utilisation	Apports/ (Déductions)	2008
<i>En millions de dollars</i>				
Provisions pour remboursements aux donateurs	19,4	(15,1)	24,7	29,0

78. Les provisions pour remboursements viennent en déduction des produits provenant des contributions en espèces. Les dotations à cette provision correspondent au niveau estimatif des remboursements de contributions à des projets dont les comptes ont été clos et des transferts des contributions en espèces des donateurs à leurs comptes généraux bilatéraux.

79. Il n'y a pas de corrélation définie entre les montants remboursés et le solde des contributions à recevoir. Il ne peut y avoir de remboursement que lorsqu'il n'y a pas d'arriéré de contributions.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2008			Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
<i>En millions de dollars</i>				
Prestations à court terme	-	16,2	16,2	20,8
Prestations après la cessation de service	190,1	0,7	190,8	174,6
Autres prestations à long terme	28,7	4,8	33,5	32,7
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	218,8	21,7	240,5	228,1

	2008	
	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Courants	16,2	20,8
Non courants	224,3	207,3
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	240,5	228,1



2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

80. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2008, le total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés se montait à 240,5 millions de dollars, dont 218,8 millions de dollars avaient été calculés par les actuaires et 21,7 millions de dollars calculés par le PAM. Sur ce montant total de 240,5 millions de dollars de passifs, 108,1 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents.

2.11.2 Prestations à court terme

81. Les prestations à court terme sont les congés annuels et l'indemnité pour frais d'études.

2.11.3 Prestations après la cessation de service

82. Les prestations après la cessation de service sont des plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
83. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base.
84. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
85. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
86. Les passifs comprennent le coût des prestations courantes pour 2008, moins le montant des prestations versées.

2.11.4 Autres prestations à long terme

87. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5 Évaluations actuarielles des prestations dues après la cessation de service

88. Les engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des agents des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'ONU.
89. Le montant au total des engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et après le départ en retraite, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 218,8 millions de dollars au 31 décembre 2008. Pour l'évaluation de 2008, les actuaires ont calculé que les obligations au titre des prestations définies se chiffrent à 222,0 millions de dollars; sur ce total, les pertes actuarielles représentent 3,2 millions de dollars. Aux termes de la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues après la cessation de service sont amortis selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des prestations dues après la cessation de service ne sont pas comptabilisés à titre de produit ou de charge, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser à terme. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

90. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2008, les hypothèses et méthodes utilisées sont celles décrites dans le tableau ci-dessous, qui indique également les changements par rapport aux hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2007. Les changements introduits pour l'évaluation actuarielle de 2008 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service d'un montant total de 25,5 millions de dollars.
91. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers, conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
92. Les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer le coût des prestations dues après la cessation de service pour le PAM au 31 décembre 2008 ont été les suivantes:

Taux d'actualisation	5,70 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (5,50 pour cent pour la comptabilisation et 6,50 pour cent pour le financement lors de l'évaluation précédente).
Hausses des coûts médicaux	7,00 pour cent pour 2009, 6,00 pour cent pour 2010 et 5,00 pour cent les années suivantes (5,00 pour cent pour toutes les années lors de l'évaluation précédente).
Rendement comptable escompté des actifs	Pourcentage égal au taux d'actualisation fixé pour le financement.
Augmentation de traitements	3,00 pour cent plus composante mérite.
Hausses du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation, la prestation minimum est censée demeurer inchangée).



Coût annuel moyen des demandes de remboursement des frais médicaux en 2008	Le coût moyen des demandes de remboursement des frais médicaux en 2009 pour toutes les organisations a été estimé à 5 184 dollars pour chaque retraité, personne à charge ou ayant-droit (4 948 dollars lors de l'évaluation précédente).
Variation en fonction de l'âge des frais médicaux	Les demandes de remboursement ajustées représentent en moyenne 5 184 dollars en 2009 pour les participants adultes des anciens employés des institutions des Nations Unies basées à Rome (lors de l'évaluation précédente, l'hypothèse était que les demandes de remboursement augmenteraient avec l'âge et représentaient après ajustement 4 948 dollars).
Dépenses d'administration	De 170,70 à 187,44 dollars par adulte en 2009 et, par la suite, augmentation de 2,50 pour cent par an (149,07 dollars lors de l'évaluation précédente).
Rétention de l'assureur	3,00 pour cent des demandes de remboursement en 2009; montant inclus dans le coût indiqué ci-dessus. Ce pourcentage doit être ramené à 2,45 pour cent en 2010 et les années suivantes (5/95 des demandes de remboursement pour toutes les années lors de l'évaluation précédente).
Mortalité	La mortalité, pour tous les plans, correspond à celle calculée lors de l'évaluation au 31 décembre 2007 réalisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (des taux de mortalité différents étaient utilisés lors de l'évaluation précédente, selon la catégorie du personnel).
Taux d'invalidité	Variet selon l'âge et le sexe et augmentent avec l'âge.
Taux de conversion des droits à prestation	Variet selon l'âge et les années de service, les demandes de conversion étant les plus fréquentes la première année.
Taux de retraite	Variet selon l'âge, avec une probabilité plus élevée pour les fonctionnaires de 61 ans et plus.
Participation	90 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan d'assurance médicale de base.
Couverture des conjoints	80 pour cent et 45 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant à être affilié au Plan d'assurance médicale de base. Les femmes sont supposées avoir quatre ans de moins que leurs conjoints.
Taux futurs de décès et d'invalidité imputables au service	10 pour cent des décès et 4,00 pour cent des invalidités (35,00 pour cent des décès et 35,00 pour cent des invalidités pour le personnel en poste sur le terrain et 8,00 pour cent des décès et 4,00 pour cent des invalidités pour le personnel en poste au Siège lors de l'évaluation précédente).
Indemnité de rapatriement	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 65,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service, et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seraient mariés, ce pourcentage étant de 45,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin.
Versement en compensation de jours de congé annuel accumulés	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 20 jours de rémunération, soit 7,70 pour cent du traitement annuel net final.
Méthode actuarielle	Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé annuel accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthodes des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service (les versements en compensation des jours de congé annuel accumulés étaient imputés de la même façon que les autres prestations lors de l'évaluation précédente).

93. L'on trouvera dans les tableaux ci-après des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs découlant des indemnités dues aux employés calculés par les actuaires.



2.11.5.2 Ventilation des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Montant net des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2007	150,5	20,1	19,7	3,0	193,3
Effets des changements de méthodes comptables	-	7,6	(1,5)	2,7	8,8
Solde recalculé au 1 ^{er} janvier 2008	150,5	27,7	18,2	5,7	202,1
Coût des prestations au titre des services rendus en 2008	9,2	2,0	1,5	0,2	12,9
Charges financières pour 2008	8,2	1,0	1,0	0,2	10,4
(Montant brut des prestations effectivement versées pour 2008)	(3,6)	(5,1)	(1,6)	(0,2)	(10,5)
Cotisations des participants	0,8	-	-	-	0,8
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(2,5)	-	(0,1)	(0,1)	(2,7)
Autres (gains)/pertes actuariels	8,1	3,1	(1,4)	(0,8)	9,0
Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2008	170,7	28,7	17,6	5,0	222,0

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2008

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des prestations au titre des services rendus	9,2	2,0	1,5	0,2	12,9
Charges financières	8,2	1,1	1,0	0,2	10,5
(Gains)/Amortissement de la perte	-	3,0	-	-	3,0
Total des dépenses comptabilisées en 2008	17,4	6,1	2,5	0,4	26,4

2.11.5.4 Ventilation de la situation de capitalisation

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnité pour cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	69,2	-	-	4,1	73,3
Employés en service actif	101,5	28,7	19,1	1,0	150,3
(Compensation pour avances)	-	-	(1,6)	-	(1,6)
Total	170,7	28,7	17,5	5,1	222,0
(Excédent)/Déficit	170,7	28,7	17,5	5,1	222,0
Gains/(Pertes) latents	(5,6)	-	1,6	0,8	(3,2)
Bilan net (Actif)/Passif	165,1	28,7	19,1	5,9	218,8



2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

94. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
95. Lors de l'évaluation de 2008, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteront de 7,00 pour cent en 2009, de 6,00 pour cent en 2010 et de 5,00 pour cent les années suivantes. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis sera en moyenne d'environ 1,43 dollar par euro, ce qui était le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2008. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 5,70 pour cent.
96. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité reflète l'impact d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité reflète l'impact d'une variation de 1 pour cent.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2009

97. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 6,6 millions de dollars pour 2009, montant déterminé sur la base des prestations qui seront sans doute versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

98. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions de retraite, les indemnités en cas de décès ou d'invalidité ou des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestation définie. Comme spécifié par l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent y être affiliées les institutions spécialisées des Nations Unies et toutes autres institutions intergouvernementales ou internationales appliquant le régime commun de traitements, d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.
99. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des "agrégats avec intrants" et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins tous les trois ans; il ressort du rapport annuel de



la Caisse pour 2008 que l'évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans depuis 1997 au moins. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2007.

100. La Caisse des pensions publie les rapports trimestriels sur ses placements qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.
101. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite, au taux uniforme spécifié par les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées) établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse.
102. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date d'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.
103. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Comme le PAM, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est pas à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions de façon suffisamment fiable, il a considéré ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25, Prestations dues aux employés.
104. En 2008, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont montées à 49,3 millions de dollars. Les cotisations prévues pour 2009 se chiffrent à 51,3 millions de dollars.

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

105. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux normes et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.



Note 2.12: Prêt à long terme

	2008	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	111,2	110,6

106. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une aide alimentaire, à deux projets de pays. Selon ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
107. Le prêt est remboursable sur 30 ans et est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent par an, sur le solde, par la suite. Les fonds placés dans les STRIPS du Trésor des États-Unis (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106 millions de dollars.
108. Le prêt de 106 millions de dollars est reflété dans les états financiers sur la base de son coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2008, le coût amorti du prêt était de 111,2 millions de dollars, il avait été payé pendant l'exercice 2,1 millions de dollars d'intérêts. L'effet initial de l'amortissement est une diminution nette du solde d'ouverture des fonds reflété dans l'État des variations de l'action net, soit 3,3 millions de dollars. Ce montant correspond à une augmentation de 4,6 millions de dollars du prêt à long terme et une réduction de 1,3 million de dollars des intérêts échus, ceux-ci ayant déjà été incorporés au coût amorti du prêt.
109. En 2008, les charges financières sur le prêt à long terme se sont montées au total à 2,7 millions de dollars, comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,1 millions de dollars représentent les intérêts annuels payables en mai de chaque année et 0,6 million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actualisée nette.
110. Dans l'État des flux de trésorerie (État IV), les charges financières de l'exercice, soit 2,1 millions de dollars, sont présentées sous la rubrique des activités de placement, tandis que les intérêts amortis de 0,6 million de dollars sont présentés sous la rubrique des activités opérationnelles.

Note 2.13: Soldes des fonds et réserves

	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux		Total
			(Solde)	Réserves	
<i>En millions de dollars</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 (recalculé)	1 953,1	239,9	182,9	140,1	2 516,0
Excédent de l'exercice	669,1	82,7	637,9	-	1 389,7
Total partiel	2 622,2	322,6	820,8	140,1	3 905,7
Variations pendant l'exercice:					
Avances à des projets	175,6	-	8,1	(183,7)	-
Remboursements provenant de projets	(119,6)	-	-	119,6	-
Reconstitutions	-	-	(65,9)	65,9	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(136,6)	136,6	-
Virements entre fonds	377,2	(1,6)	(375,6)	-	-
Pertes latentes sur les placements à long terme	-	-	(5,6)	-	(5,6)
Total des variations de l'exercice	433,2	(1,6)	(575,6)	138,4	(5,6)
Solde de clôture au 31 décembre 2008	3 055,4	321,0	245,2	278,5	3 900,1

111. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions devant servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs.

	2.13.1	2.13.2	2.13.3	2.13.4	Total
	Réserve opérationnelle	Compte d'intervention immédiate (CII)	Mécanisme d'avances au titre des CAD/Autres COD	Compte de péréquation AAP	
<i>En millions de dollars</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 (recalculé)	51,1	41,5	38,9	8,6	140,1
Avances à des projets	-	(168,4)	(15,3)	-	(183,7)
Remboursements provenant de projets	-	111,5	8,1	-	119,6
Reconstitutions	5,9	60,0	-	-	65,9
Virements entre réserves	-	-	(24,1)	24,1	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	136,6	136,6
Solde de clôture au 31 décembre 2008	57,0	44,6	7,6	169,3	278,5

112. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration comme mécanismes de couverture ou de financement d'activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement quatre réserves actives: i) Réserve opérationnelle; ii) Compte d'intervention immédiate; iii) Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs; et iv) Compte de péréquation AAP.



2.13.1 Réserve opérationnelle

113. L'article 10.5 du Règlement financier stipule qu'il est établi une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.
114. À sa session annuelle de juin 2008, le Conseil a approuvé la reconstitution de la Réserve opérationnelle par prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 5,9 millions de dollars afin de compenser une contribution prévue qui ne s'était pas matérialisée (2008/EB.A/5 ii)). Cette reconstitution a rétabli le solde de cette réserve à son niveau de 57 millions de dollars.

2.13.2. Compte d'intervention immédiate

115. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents.
116. Pendant l'exercice 2008, le CII a reçu 60 millions de dollars de reconstitutions. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 168,4 millions de dollars, dont 111,5 millions de dollars ont été remboursés pendant l'exercice. Le solde du CII au 31 décembre 2008 était de 44,6 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70 millions de dollars.

2.13.3. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

117. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a pour but de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement des CAD et des Autres COD en attendant la confirmation des contributions.
118. À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a autorisé le virement d'un montant de 24,1 millions de dollars du Mécanisme d'avances au titre des CAD au Compte de péréquation AAP (2007/EB.2/4, alinéa iii)). Au 31 décembre 2008, le montant des avances à des projets et au Programme mondial de location de véhicules se chiffrait à 15,3 millions de dollars.

2.13.4. Compte de péréquation AAP

119. Le Compte de péréquation AAP est une réserve constituée pour comptabiliser les différences éventuelles entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
120. Pendant l'exercice 2008, le Compte de péréquation AAP a augmenté de 160,7 millions de dollars d'apports provenant du virement d'un montant de 24,1 millions de dollars du Mécanisme d'avance au titre des CAD et de l'excédent des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré pendant l'exercice.



NOTE 3: PRODUITS

		2008
		<i>En millions de dollars</i>
3.1	Contributions en espèces	
	Contributions aux coûts directs	3 986,9
	Contributions aux CAI	317,0
	Total	4 303,9
	Moins:	
	Remboursements, reprogrammations et dépréciation	(153,0)
	Total des contributions en espèces	4 150,9
3.2	Contributions en nature	
	Contributions en nature sous forme de produits	908,4
	Contributions en nature sous forme de services	9,6
	Total	918,0
	Moins:	
	Dépréciation	(30,9)
	Total des contributions en nature	887,1
3.3	Autres produits	76,7
	Total des produits	5 114,7

121. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.
122. Les autres produits ont trait principalement aux activités réalisées dans le cadre de comptes spéciaux comme les opérations de transport aérien, la fourniture de biens et de services par l'Entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies, le Bureau d'appui du PAM sur le terrain et en situation d'urgence, le montant net des produits provenant d'accords avec des tierces parties ainsi que le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.
123. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour dépréciation (Note 2.3) et le niveau des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les remboursements et dépréciations sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.

NOTE 4: CHARGES

		2008
		<i>En millions de dollars</i>
4.1	Produits distribués	2 198,1
4.2	Services de distribution et services connexes	551,1
4.3	Traitements, salaires et prestations dues aux employés	
	Personnel recruté sur les plans international et national	405,7
	Consultants	43,4
	Volontaires des Nations Unies	5,5
	Personnel temporaire	19,0
	Autres dépenses de personnel	81,5
	Total des traitements, salaires et prestations dues aux employés	555,1
4.4	Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	
	Technologies de l'information et des télécommunications	14,4
	Matériel	23,4
	Fournitures de bureaux et articles consommables	55,4
	Services collectifs	5,0
	Coûts de maintenance et d'exploitation des véhicules	16,4
	Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	114,6
4.5	Services contractuels	
	Opérations de transport aérien	95,3
	Services sous-traités au titre des Autres COD	62,5
	Autres services sous-traités	28,2
	Services informatiques	20,5
	Services de sécurité et autres	13,5
	Baux	17,4
	Total des services contractuels	237,4
4.6	Écarts de change	21,9
4.7	Rendement négatif des placements	
	Perte nette réalisée sur les placements	6,3
	Perte nette latente sur les placements	51,4
	Rendement des placements	(48,1)
	Rendement négatif total des placements	9,6
4.8	Charges financières	2,7
4.9	Amortissement	2,4
4.10	Autres charges	
	Services de maintenance	3,6
	Assurances	3,7
	Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	3,1
	Créances irrécouvrables et dépréciation	0,7
	Formation et réunions	7,0
	Divers	14,0
	Total des autres charges	32,1
	Total des charges	3 725,0



124. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire et les coûts connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 11,4 millions de dollars (Note 9).
125. Les services de distribution et services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
126. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés sont ceux payés aux fonctionnaires du PAM, consultants et titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les dépenses afférentes aux incitations.
127. Les fournitures et biens consommables sont ceux qui sont utilisés exclusivement par le PAM pour appuyer directement un projet. Leur coût comprend également celui des fournitures opérationnelles destinées aux services de transport aérien, comme le carburant.
128. Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sont imputables au fléchissement du dollar des États-Unis par rapport à la plupart des monnaies dans le cas des opérations réalisées dans des monnaies autres que le dollar et à la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars.
129. Au 31 décembre 2008, le rendement négatif sur les placements se montait au total à 9,6 millions de dollars. Les intérêts perçus sur les placements ont été compensés par la baisse de la valeur boursière des placements.
130. Les autres charges concernent notamment l'entretien des installations, l'assurance, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances irrécouvrables et la dévalorisation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

131. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET EFFECTIFS

132. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique des Traits saillants de la gestion financière et budgétaire de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des états financiers.



133. Le budget et les comptes du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'état des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges reflétée dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) est établi sur la base des engagements.
134. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
135. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
136. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
137. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés.
138. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.
139. L'on trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2008:

	2008			
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
	<i>En millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(4 386,7)	-		(4 386,7)
Différences de bases d'établissement	(561,9)	111,5	(2,1)	(452,5)
Différences de présentation	5 490,6	-		5 490,6
Différences d'entités	(227,8)	-		(227,8)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	314,2	111,5	(2,1)	423,6



140. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient exclus du processus budgétaire.
141. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009, qui présente une décomposition du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2008				Total PAM
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	
<i>En millions de dollars</i>					
ACTIFS					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	927,8	262,8	241,8	-	1 432,4
Contributions à recevoir	1 627,7	287,9	75,6	-	1 991,2
Stocks	979,1	21,8	20,9	-	1 021,8
Autres comptes débiteurs	42,1	214,2	1,2	(129,6)	127,9
	3 576,7	786,7	339,5	(129,6)	4 573,3
Actifs non courants					
Contributions à recevoir	0,2	8,4	30,5	-	39,1
Placements à long terme	-	186,6	-	-	186,6
Immobilisations corporelles	10,5	7,4	0,8	-	18,7
Immobilisations incorporelles	-	30,9	-	-	30,9
	10,7	233,3	31,3	-	275,3
TOTAL DES ACTIFS	3 587,4	1 020,0	370,8	(129,6)	4 848,6
PASSIFS					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	510,5	144,6	42,3	(129,6)	567,8
Provisions	21,5	-	7,5	-	29,0
Prestations dues aux employés	-	16,2	-	-	16,2
	532,0	160,8	49,8	(129,6)	613,0
Passifs non courants					
Prestations dues aux employés	-	224,3	-	-	224,3
Prêt à long terme	-	111,2	-	-	111,2
	-	335,5	-	-	335,5
TOTAL DES PASSIFS	532,0	496,3	49,8	(129,6)	948,5
ACTIFS NETS	3 055,4	523,7	321,0	-	3 900,1
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES					
Soldes des fonds	3 055,4	245,2	321,0	-	3 621,6
Réserves	-	278,5	-	-	278,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES	3 055,4	523,7	321,0	-	3 900,1



Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2008				
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total PAM
<i>En millions de dollars</i>					
PRODUITS OPÉRATIONNELS					
Contributions en espèces	2 953,0	887,5	310,4	-	4 150,9
Contributions en nature	886,4	0,7	-	-	887,1
Autres produits opérationnels	55,8	76,9	0,1	(56,1)	76,7
TOTAL DES PRODUITS OPÉRATIONNELS	3 895,2	965,1	310,5	(56,1)	5 114,7
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Produits distribués	2 046,3	(0,3)	157,0	(4,9)	2 198,1
Services de distribution et services connexes	547,1	-	7,6	(3,6)	551,1
Traitements, salaires et prestations dues aux employés	299,6	221,9	42,3	(8,7)	555,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	102,4	29,7	10,6	(28,1)	114,6
Services sous-traités	188,8	52,6	6,1	(10,1)	237,4
Écarts de change	22,8	(4,7)	3,8	-	21,9
Rendement négatif des placements	-	11,1	(1,5)	-	9,6
Charges financières	-	2,7	-	-	2,7
Amortissement	1,5	0,8	0,1	-	2,4
Autres charges opérationnelles	17,6	13,4	1,8	(0,7)	32,1
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	3 226,1	327,2	227,8	(56,1)	3 725,0
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	669,1	637,9	82,7	-	1 389,7

142. La trésorerie et les placements à court terme sont présentés sous forme de rubriques distinctes dans l'État de la situation financière mais ensemble dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle, comme prévu par les normes IPSAS.

	2008
<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	972,3
Placements à court terme	460,1
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 432,4



143. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
144. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2008, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 129,6 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 56,1 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
145. Sur la valeur totale de 18,7 millions de dollars des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice 2008, 16,6 millions de dollars représentent de nouvelles acquisitions.
146. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
147. Les soldes accumulés des fonds afférents aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui est reportée pour couvrir les besoins opérationnels futurs du programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Baux immobiliers

	2008
	<i>En millions de dollars</i>
Engagements afférents aux baux immobiliers	
Moins de 12 mois	18,2
De 1 à 5 ans	35,7
Plus de 5 ans	1,9
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	55,8

148. À la fin de l'exercice 2008, les engagements afférents au bail du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 48 pour cent du total des engagements à moins de 12 mois et 64 pour cent des engagements de 1 à 5 ans. Les coûts afférents à des baux non immobiliers se montaient à 0,2 million de dollars. Ces baux concernent la location de photocopieuses.

8.1.2 Engagements

149. Au 31 décembre 2008, les engagements du PAM découlant de l'acquisition de produits alimentaires, de services et d'articles non alimentaires commandés mais non livrés ont été les suivants:



	2008
	<i>En millions de dollars</i>
Produits alimentaires	401,0
Articles non alimentaires	20,9
Transport	87,8
Services	65,0
Engagements d'équipement	16,5
Total des engagements non réglés	591,2

150. Conformément à la norme IPSAS 1, qui concerne la comptabilité d'exercice, et au principe de livraison, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Obligations juridiques ou conditionnelles

151. Il n'existe pas d'engagements conditionnels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner un passif significatif pour le PAM.

NOTE 9: PERTES, PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATIONS PAR PROFITS ET PERTES

152. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Pendant l'exercice 2008, le montant total des paiements à titre gracieux effectués dans le contexte de licenciements, de frais médicaux et de pertes imputables au service subies par le personnel recruté sur le plan national a représenté 572 310 dollars.
153. Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers". Pendant l'exercice 2008, il a été passé par profits et pertes des pertes de numéraire et des montants irrécouvrables au titre des contributions à recevoir et des avances au personnel et aux fournisseurs d'un montant total de 3,9 millions de dollars. En outre, les pertes de produits après leur arrivée dans le pays bénéficiaire ont représenté au total 21 699 tonnes, d'une valeur de 11,4 millions de dollars, au 31 décembre 2008.
154. Les cas de fraude et de fraude présumée enregistrés en 2008 ont été des vols de produits et de carburants par des agents du PAM et/ou des partenaires d'exécution ainsi qu'un détournement de numéraire d'une valeur de 570 206 dollars, dont 94 582 dollars ont été recouverts.



155. Des cas de fraude ont été découverts en 2005 au Bureau régional du PAM de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale). La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Le PAM a entamé une procédure d'arbitrage contre deux fonctionnaires en vue de recouvrer la majeure partie de ses fonds.
156. Le PAM a également été en litige avec un transporteur, le différend ayant été réglé à la suite d'une médiation à un coût de 9,3 millions de dollars. Sur ce chiffre, 5,4 millions de dollars ont été couverts par les assureurs externes et le solde a été imputé au projet correspondant.

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LE PERSONNEL DE DIRECTION

Note 10.1: Personnel clé de direction

Nombre de personnes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités	Régime de pensions et d'assurance maladie	Rémunération totale en 2008	Encours des avances sur indemnités au 31/12/2008	Encours des prêts au 31/12/2008	
							<i>En millions de dollars</i>
Personnel clé de direction	4	0,7	0,4	0,3	1,4	0,2	-

157. Le personnel clé de direction se compose du Directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints investis des pouvoirs et des responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM. Le Conseil du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
158. La rémunération globale payée au personnel clé de direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des indemnités comme l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, l'indemnité d'affectation, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
159. Les membres du personnel clé de direction ont également droit à des prestations après la cessation de service (Note 2.11) semblables à celles des autres employés. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable.
160. Les membres du personnel clé de direction sont participants ordinaires à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.



Note 10.2: Autres membres de la direction générale

Autres membres de la direction générale	Nombre de personnes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités	Régime de pensions et d'assurance maladie	Rémunération totale au 31/12/2008	Encours des avances sur indemnités au 31/12/2008	Encours des prêts au 31/12/2008
	<i>En millions de dollars</i>						
	29	3,8	1,7	1,4	6,9	0,6	0,1

161. Indépendamment des membres du personnel clé de direction dont la rémunération, les avances et prêts qui leur ont été consentis doivent être divulgués conformément à la norme IPSAS 20, des informations semblables sont également fournies pour les autres membres de la direction générale du PAM, dans un souci de complétude et de transparence. Les autres membres de la direction générale sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
162. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
163. Les prêts accordés aux autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts d'automobiles, d'avances au titre de l'allocation logement et d'avances de traitement. Ces prêts et avances sont accordés sans intérêts et sont recouverts soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
164. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: AJUSTEMENTS DES SOLDES D'OUVERTURE

	Solde au 31 décembre 2007 (Vérifié)	Ajustements	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>			
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	548,7		548,7
Placements à court terme	672,6	0,5	673,1
Contributions à recevoir	1 330,2	(144,7)	1 185,5
Stocks	-	515,9	515,9
Autres comptes débiteurs	213,0	(50,5)	162,5
Total des actifs courants	2 764,5	321,2	3 085,7
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	-	57,5	57,5
Placements à court terme	53,6	123,8	177,4
Immobilisations corporelles	-	2,1	2,1
Immobilisations incorporelles	-	14,0	14,0
Total des actifs non courants	53,6	197,4	251,0
TOTAL DES ACTIFS	2 818,1	518,6	3 336,7



	Solde au 31 décembre 2007 (Vérfié)	Ajustements	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 (Recalculé)
<i>En millions de dollars</i>			
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes	540,2	(77,6)	462,6
Provisions	-	19,4	19,4
Prestations dues aux employés	-	20,8	20,8
Total des passifs courants	540,2	(37,4)	502,8
Passifs non courants			
Contribution différée	150,6	(150,6)	-
Prestations dues aux employés	-	207,3	207,3
Prêt à long terme	106,0	4,6	110,6
Total des passifs non courants	256,6	61,3	317,9
TOTAL DES PASSIFS	796,8	23,9	820,7
ACTIFS NETS	2 021,3	494,7	2 516,0
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	1 881,2	494,7	2 375,9
Réserves	140,1	-	140,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES	2 021,3	494,7	2 516,0

165. Les soldes d'ouverture reflètent l'État vérifié des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds de l'exercice 2007, les chiffres ayant été recalculés pour tenir compte des ajustements résultant des modifications des méthodes comptables et des autres ajustements opérés au 1^{er} janvier 2008.
166. Ces ajustements concernent la capitalisation des immobilisations corporelles, des stocks et des immobilisations incorporelles; la comptabilisation des produits provenant de toutes les contributions confirmées; la comptabilisation des provisions pour passation par profits et pertes, créances irrécouvrables, dépréciation et remboursements au titre des comptes débiteurs, des stocks et des produits; les intérêts imputés sur les placements à long terme; les engagements au titre des prestations dues aux employés; et l'amortissement du prêt à long terme.

Note 11.1: Autres ajustements des soldes des fonds

167. La comptabilisation des stocks (515,9 millions de dollars), des immobilisations corporelles (2,1 millions de dollars) et des immobilisations incorporelles (14,0 millions de dollars) a entraîné une augmentation de l'actif net d'un montant total de 532 millions de dollars. Les autres ajustements apportés aux soldes des fonds ont eu pour effet de réduire l'actif net de 37,3 millions de dollars, de sorte que l'augmentation nette des soldes des fonds au 1^{er} janvier 2008 a été de 494,7 millions de dollars. La nature des 37,3 millions de dollars d'ajustements apportés aux soldes des fonds est la suivante:

Description	Actifs	Passifs	Effet net sur les
			soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2008
<i>En millions de dollars</i>			
Ajustement des placements à court terme	0,5	-	0,5
Provisions pour passation par profits et pertes et créances irrécouvrables et autres ajustements	(144,7)	-	(144,7)
Reclassement de contributions à recevoir de la catégorie courante à la catégorie non courante	57,5	-	57,5
Provisions pour remboursement de contributions en espèces	-	19,4	-19,4
Contributions différées comptabilisées comme produits	-	(150,6)	150,6
Ajustement d'autres comptes débiteurs	(50,5)	-	(50,5)
Ajustement des placements à long terme	123,8	-	123,8
Emprunts de produits	-	9,7	(9,7)
Ajustement des charges à payer	-	17,9	(17,9)
Contributions à des fonds d'affectation spéciale comptabilisées comme produits et autres ajustements	-	(103,9)	103,9
Présentation des prestations dues aux employés précédemment reflétées dans les notes	-	110,9	(110,9)
Reclassement des prestations dues aux employés précédemment imputées aux dettes et charges à payer	-	108,4	(108,4)
Comptabilisation d'autres prestations dues aux employés résultant du changement des méthodes comptables	-	8,8	(8,8)
Comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur amortie	-	4,6	(4,6)
Ajustement des intérêts échus sur le prêt à long terme	-	(1,3)	1,3
Total des autres ajustements des soldes des fonds	(13,4)	23,9	(37,3)

NOTE 12: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2008	
	<i>En millions de dollars</i>	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 (recalculé)		27,7
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en 2008	170,7	
Moins: montants reçus pendant l'exercice	(84,1)	86,6
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(158,7)	
Moins: décaissements effectués	77,4	(81,3)
Solde de clôture au 31 décembre 2008		33,0

168. Un accord avec une tierce partie est un contrat donnant juridiquement naissance à des engagements conclu entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.

169. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2008, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 33,0 millions de dollars (Note 2.5).



NOTE 13: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

170. La date de clôture du PAM est le 31 décembre 2008. À la date de signature des présents états financiers, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I (non vérifiée)

	Nom	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis
Banquiers principaux	Citibank N.A.	16, Foro Buonaparte 20121 Milan, Italie
	Intesa SanPaolo S.p.A.	Via Monte di Pietà, 8 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	National Audit Office du Royaume-Uni	151 Buckingham Palace Road Londres, SW1W 9SS, Royaume-Uni

ANNEXE II (non vérifiée)

Amendement à l'article 13.1 du Règlement financier

Texte actuel:

Le Directeur exécutif soumet au Conseil, pour approbation, des états financiers annuels du Fonds du PAM, y compris tous ses fonds et comptes. Ces états financiers sont établis conformément aux normes communes de comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, sauf si le caractère de l'opération du PAM nécessite l'utilisation d'autres normes de comptabilité internationalement reconnues. Les états financiers sont présentés de façon à faire ressortir clairement la situation financière du PAM et à donner au Conseil et au Directeur exécutif les éléments dont ils ont besoin pour diriger le Programme.

Texte proposé:

Le Directeur exécutif soumet au Conseil, pour approbation, des états financiers annuels du Fonds du PAM, y compris tous ses fonds et comptes. Ces états financiers sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

SECTION II



États financiers du Programme alimentaire mondial 2008

Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

J'ai vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Lesdits états comprennent les états de la situation financière, des résultats financiers, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie, un état comparatif des montants budgétisés et effectifs et les notes y afférentes. Ces états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables qui y sont indiquées.

Responsabilités respectives

Il incombe au Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial d'établir des états financiers qui reflètent fidèlement la situation financière du Programme, conformément aux dispositions du Règlement financier approuvé par le Conseil d'administration. Cette responsabilité consiste notamment à concevoir, mettre en place et maintenir des mécanismes de contrôle interne; à présenter des états financiers reflétant fidèlement la situation du Programme qui soient exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs; à sélectionner et à appliquer des méthodes comptables appropriées; et à procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

Ma responsabilité consiste à établir un rapport sur l'audit des états financiers conformément à l'article 14 du Règlement financier et à l'annexe à celui-ci, relative au mandat du Commissaire aux comptes en matière d'audit externe. Il m'appartient de formuler une opinion indiquant si les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme en fin d'exercice et le résultat des opérations de l'exercice et si les états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables indiquées.

J'ai en outre reçu pour mandat de confirmer qu'à tous égards importants, les opérations ont été réalisées conformément aux dispositions du Règlement financier.

Fondement de l'opinion

J'ai procédé à ma vérification conformément aux Normes internationales d'audit publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux

montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes faites par la direction, ainsi que la présentation générale des états financiers.

J'ai planifié et réalisé ma vérification de manière à obtenir toutes les informations et explications que j'ai jugé nécessaires pour obtenir des éléments suffisants pour pouvoir donner une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient imputables à une fraude ou à des erreurs, et qu'à tous égards importants, les opérations ont été réalisées conformément aux dispositions applicables du Règlement financier et aux fins visées par le Conseil d'administration. J'ai également évalué, pour former mon opinion, l'adéquation générale de la présentation des informations figurant dans les états financiers.

J'estime que la vérification que j'ai effectuée constitue une base raisonnable pour formuler mon opinion.

Opinion

À mon avis:

- Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2008 ainsi que les résultats financiers, les variations des soldes des fonds et des réserves et les flux de trésorerie pour l'exercice considéré de même que la comparaison des montants budgétisés et effectifs, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public; et
- Les états financiers ont été établis conformément aux méthodes comptables indiquées.

Opinion sur la régularité des opérations

À mon avis, les opérations que j'ai examinées dans le cadre de ma vérification ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier et aux fins visées par le Conseil d'administration.

Rapport détaillé

J'ai également préparé un rapport détaillé distinct concernant les opérations du Programme alimentaire mondial dans son ensemble, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.

(signé sur l'original)

T J Burr

Contrôleur et vérificateur général des comptes du Royaume-Uni

Commissaire aux comptes

**National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road
Londres, SW1W 9SP
7 mai 2009**



National Audit Office

Le National Audit Office (NAO), dirigé par le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni, assure les services d'audit externe au Programme alimentaire mondial.

Le Commissaire aux comptes a été nommé par le Conseil d'administration conformément au Règlement financier. Indépendamment de la certification des comptes du PAM, conformément à l'article XIV du Règlement financier, il est habilité, en vertu du mandat dont il est investi, à faire rapport au Conseil d'administration sur l'efficacité des procédures financières, des systèmes comptables, des vérifications financières internes et, de manière générale, de l'administration et de la gestion du PAM. L'audit du NAO a pour but de donner une assurance indépendante au Conseil d'administration; de rehausser la valeur de la gestion financière et de la gouvernance du PAM et, par le biais du processus de contrôle externe, d'appuyer la réalisation des objectifs du Programme alimentaire mondial.

Le NAO assure des services d'audit externe aux organisations internationales, de façon tout à fait indépendante de son rôle d'institution suprême d'audit du Royaume-Uni. Le NAO a recours à cette fin à d'une équipe spéciale de vérificateurs qualifiés ayant une longue expérience de l'audit des organisations internationales.

Pour de plus amples informations, contacter:

Graham Miller
Directeur
National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road,
Londres, SW1W 9SP
+44 (0)20 77987136

Courriel:

graham.miller@nao.gsi.gov.uk

ou: Robin Ball. tél: +44 207 798 7184

courriel: robin.ball@nao.gsi.gov.uk

Rapport du Commissaire aux comptes

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Audit des états financiers de 2008

Paragraphe

RÉSUMÉ	-
Résultats globaux de l'audit	1-3
Préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS	4-10
Traits saillants des états financiers	11-12
La performance des placements - rendement négatif	13-24
Comptabilisation des produits alimentaires - stocks de 1,0 milliard de dollars	25-32
Trésorerie et placements - 1,6 milliard de dollars	33-39
Engagements au titre de prestations futures au personnel -240 millions de dollars	40-44
Excédent d'exploitation pour 2008 - 1,4 milliard de dollars	45-51
Améliorations des informations financières rendues possibles par les normes IPSAS	52
Programme de travail du Commissaire aux comptes	53-65
Fraude, paiements à titre gracieux et montants passés par profits et pertes	66-70
Remerciements	71

Annexe A: Portée et approche de l'audit

Annexe B: Résumé des recommandations issues de l'audit externe des comptes de l'exercice 2008

RÉSUMÉ

- *Les états financiers pour 2008 constituent la première série de comptes préparés par le PAM en pleine conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). L'application des normes IPSAS a considérablement amélioré les rapports financiers présentés par le Programme et a renforcé à des égards fondamentaux la gouvernance du PAM.*
- *Le Commissaire aux comptes a émis à la suite de son audit une opinion dépourvue de réserve, et il a félicité le Secrétariat du PAM de cette réalisation majeure la première année d'application des normes IPSAS. Cependant, cela ne marque pas l'aboutissement du processus: le PAM doit désormais intégrer les normes IPSAS à ses procédures de gestion financière et apprendre à utiliser les nouvelles informations financières pour mieux gérer ses opérations.*
- *Les normes IPSAS ne concernent pas seulement les rapports financiers annuels mais constituent un changement des modalités de gestion du Programme et permettent de prendre des décisions sur la base d'informations financières plus solides. Les états financiers vérifiés établis conformément aux normes IPSAS constituent un meilleur outil d'analyse des résultats opérationnels et d'évaluation de la gestion financière. Le Programme dispose désormais d'informations faisant autorité lui permettant de porter une appréciation sur les points suivants:*
 - *la composition et la performance du portefeuille de placements à la lumière de pertes latentes et réalisées qui ont dépassé au total 57,7 millions de dollars;*

- *un niveau de stocks de produits alimentaires d'une valeur de plus de 1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2008;*
- *l'augmentation de 200 millions de dollars des liquidités et des placements détenus en fin d'exercice, d'un montant de 1,6 milliard de dollars, et la question de savoir si le niveau de la trésorerie demeure approprié eu égard aux besoins du Programme et comment ces fonds seront utilisés à l'avenir;*
- *le financement de 240 millions de dollars d'engagements au titre des prestations qui seront dues au personnel; et*
- *les raisons d'un excédent d'exploitation de 1,4 milliard de dollars en 2008.*

RÉSULTATS GLOBAUX DE L'AUDIT

1. Nous avons vérifié les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.
2. L'audit n'a fait apparaître aucune défaillance ou erreur qui auraient pu, à notre avis, avoir un impact significatif sur l'exactitude, la complétude et la validité des états financiers dans leur ensemble et l'opinion du Commissaire aux comptes a confirmé que les états financiers reflètent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2008 et, pour l'exercice clos à cette date, ses résultats financiers, les variations de son actif net, ses flux de trésorerie et la comparaison des montants budgétés et effectifs, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

3. Il s'agit de la première série de comptes établis par le PAM conformément aux normes IPSAS. Le PAM est le premier organisme du système des Nations Unies à avoir établi ses comptes annuels selon les méthodes comptables prévues par les normes IPSAS. La mise en œuvre des normes IPSAS a renforcé à des égards fondamentaux la gouvernance du PAM. Le fait que le Commissaire aux comptes a émis à l'issue de son audit une opinion dépourvue de réserve la première année d'application des normes IPSAS constitue pour le PAM une réalisation majeure qui a été rendue possible par l'impulsion donnée par le Secrétariat et les efforts déployés par les professionnels de l'équipe du Siège, des responsables des finances de tous les bureaux du PAM et de tous ceux qui ont contribué à l'établissement des comptes.

Préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS

4. Dans notre rapport de janvier 2005¹, nous avons recommandé que le Conseil d'administration décide d'abandonner les méthodes comptables prévues par les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) pour adopter les normes comptables acceptées au plan international. Le Conseil a approuvé cette recommandation et a décidé que les nouvelles normes seraient appliquées à compter de 2008. En juillet 2006², l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption générale des normes IPSAS et a fixé pour leur mise en œuvre la date de 2010. L'Assemblée générale a considéré que les normes IPSAS amélioreraient, tout en renforçant l'obligation redditionnelle, la comparabilité, la transparence et l'harmonisation des comptes et des rapports financiers au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.
5. À la suite de la décision prise par le Conseil d'administration du PAM d'introduire les normes IPSAS, le Secrétariat a constitué pour mettre en œuvre le projet une équipe centrale chargée d'identifier les changements à introduire et de superviser leur application. Ces changements ont notamment consisté à revoir du tout au tout les informations nécessaires pour appuyer les activités du PAM; à spécifier les modifications à introduire dans le système comptable informatisé pour pouvoir appliquer les normes IPSAS (projet WINGS II); et à former les fonctionnaires des finances et les autres fonctionnaires compétents des bureaux du PAM

¹ WFP/EB.1/2005/5-E.

² Soixantième session.

dans le monde entier pour les préparer à appliquer de nouvelles méthodes de travail et à générer les informations nécessaires pour que le projet d'introduction des normes IPSAS soit couronné de succès.

6. En juin 2008, l'équipe centrale a établi une série préliminaire de comptes pour les six premiers mois de l'exercice sur la base des nouvelles normes IPSAS. Les enseignements retirés de ce processus ont servi de base à l'élaboration d'une série complète de comptes pour la période de neuf mois s'achevant en septembre 2008. Après examen par le Service de vérification interne des comptes et sur la base des observations formulées par celui-ci, il a été élaboré sous la direction du Directeur de la Division des services financiers et juridiques un plan d'élaboration des comptes de fin d'exercice. Le projet d'états financiers pour l'exercice 2008 a été communiqué au Commissaire aux comptes le 16 février 2009.
7. En notre qualité de Commissaire aux comptes du PAM, nous avons donné des avis et des indications au Programme pendant tout le processus de mise en œuvre des normes IPSAS. C'est ainsi par exemple que nous avons donné des conseils sur l'élaboration des principales méthodes comptables, notamment pour ce qui est de la comptabilisation des stocks. Nous avons procédé à des examens indépendants³ des progrès accomplis dans la mise en œuvre du système WINGS II. Par ailleurs, nous avons procédé à un examen détaillé des comptes établis pour les neuf premiers mois de l'exercice⁴ afin d'identifier les principaux domaines dans lesquels il importait de renforcer les processus comptables et de dégager des informations plus robustes si l'on ne voulait pas qu'il soit difficile de formuler une opinion à l'issue de l'audit des comptes portant sur l'ensemble de l'exercice 2008.
8. Nous avons analysé la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport que nous avons soumis au Conseil au sujet des préparatifs qui avaient été faits en vue de l'introduction des normes IPSAS et du système WINGS II⁵ (ces mesures sont résumées ci-dessous). Nous avons constaté que le Secrétariat avait donné en temps opportun la suite appropriée aux recommandations que nous avons formulées, ce qui avait

³ WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1 et WFP/EB.1/2009/6-D/1.

⁴ WFP/EB.1/2009/6-D/1.

⁵ WFP/EB.1/2009/6-D/1.

permis au Programme de rassembler les informations nécessaires pour étayer les états financiers de 2008, faute de quoi le processus d'audit aurait été plus complexe et il aurait été plus difficile de formuler une opinion à la suite de l'audit.

9. Notre audit de fin d'exercice a consisté notamment à passer en revue le projet d'états financiers annuels afin de nous assurer que les chiffres ne contenaient aucune erreur significative et que les comptes avaient été établis conformément aux exigences des normes IPSAS. Cet examen a débouché sur de nombreuses modifications de la classification et de la nature des informations reflétées dans les comptes. Parallèlement, et conformément aux normes internationales d'audit, nous avons entrepris un examen global des comptes pour veiller à ce qu'ils soient à la fois complets et clairement présentés. Les modifications découlant de ce processus ont porté notamment sur l'élaboration de méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et adaptées aux besoins du PAM, l'inclusion d'une déclaration de la Directrice exécutive, l'adoption d'une présentation nouvelle pour l'état de la situation financière du Programme et l'inclusion d'informations concernant les instruments financiers.
10. L'élaboration de comptes conformes aux normes IPSAS pour l'exercice 2008 ne marque cependant pas la fin du processus, et le PAM devra désormais établir chaque année ses comptes sur cette nouvelle base. Ce processus devra être intégré systématiquement aux processus de gestion du Programme. Cependant, tant que le système WINGS II ne sera pas pleinement opérationnel, le Programme devra continuer de valider et de convertir les informations financières existantes en fin d'exercice sur la base des normes IPSAS.

TRAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

11. Si l'on compare les états financiers de 2008 à ceux des exercices précédents, l'on constate des améliorations et des changements significatifs dans la présentation des informations financières. Il y a également des changements plus subtils concernant la comptabilisation et l'évaluation des opérations financières et les autres informations reflétées dans les comptes. Une telle comparaison montre que l'application des normes IPSAS a débouché sur une nette amélioration des informations financières reflétées dans les comptes, lesquels, reflétant une analyse plus

ciblée et plus approfondie, aideront considérablement le Conseil d'administration à s'acquitter de son rôle de gouvernance.

12. Les changements les plus notables découlant de l'application des normes IPSAS sont notamment l'analyse, dans la déclaration de la Directrice exécutive, des risques liés à la trésorerie et aux placements (d'une valeur de 1,6 milliard de dollars), qui ont contribué à une perte sur les placements, la comptabilisation des stocks (d'une valeur de 1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2008), l'imputation à l'état de la situation financière du PAM du montant intégral des engagements correspondant aux prestations dues au personnel (240 millions de dollars) et la couverture de ce montant par le Fonds général et la déclaration pour l'exercice d'un excédent d'exploitation légèrement inférieur à 1,4 milliard de dollars. Nous analyserons chacune de ces questions dans les sections suivantes du présent rapport; avant de donner un résumé des principales améliorations apportées aux informations financières grâce à l'application des normes IPSAS.

LA PERFORMANCE DES PLACEMENTS – RENDEMENT NÉGATIF

13. Il ressort de la Note 4.7 des états financiers que les intérêts de 48,1 millions de dollars perçus sur les placements (soit un rendement moyen de 3 pour cent sur les placements détenus pendant l'année) ont été compensés par des pertes réalisées et latentes de 57,7 millions de dollars sur la valeur en capital, ce qui s'est traduit par un rendement négatif total sur les placements de 9,6 millions de dollars pour 2008. Le PAM a fait apparaître séparément les intérêts perçus pendant l'année et les pertes en capital aussi bien réalisées que latentes pour faire apparaître la performance globale de son portefeuille de placements en 2008.
14. Notre analyse a fait apparaître que la majeure partie des pertes est imputable au portefeuille de placements à court terme. La Note 2.2 indique que, pendant l'exercice 2008, les pertes sur les placements à court terme se sont montées au total à 61,1 millions de dollars, chiffre auquel il faut ajouter des pertes latentes de 3,6 millions de dollars encourues avant 2008 mais non encore réalisées, ce qui donne pour les pertes enregistrées sur le portefeuille de placements depuis leur acquisition un montant total de 64,7 millions de dollars, soit 9,7 millions de dollars de pertes réalisées lorsque les placements ont été vendus en 2008 et 55,0 millions de dollars de pertes latentes au

31 décembre 2008. Les pertes latentes sont dues au fait que la valeur des différents placements en fin d'exercice était inférieure au prix qui avait été payé pour les acquérir. Conformément aux méthodes comptables adoptées par le PAM et au principe de la comptabilisation à la juste valeur imposé par les normes IPSAS, les placements ont été évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.

15. La Note 2.2 indique en outre que la valeur totale des placements à court terme était de 458,0 millions de dollars au 31 décembre 2008, chiffre reflétant 473 placements à court terme distincts. L'on trouvera au tableau 1 une analyse détaillée des placements à court terme détenus ainsi que des gains ou pertes latents en fin d'exercice.

Tableau 1: Analyse des placements à court terme au 31 décembre 2008			
Type de placement	Prix d'achat (en millions de dollars)	Valeur au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Gain/(Perte) latent au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)
Obligations émises ou garanties par des États ou des organismes gouvernementaux	222,8	226,1	3,3
Obligations émises par les sociétés	111,5	100,6	(10,9)
Titres garantis par les hypothèques et titres garantis par les avoirs	178,7	131,3	(47,4)
TOTAL	513,0	458,0	(55,0)

16. Le tableau 1 montre que la valeur des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes gouvernementaux s'est accrue pendant l'exercice 2008 et qu'elle reflétait en fin d'exercice un gain latent de 3,3 millions de dollars. Cependant, la valeur des obligations émises par des sociétés, des titres garantis par les hypothèques et des titres garantis par des avoirs a baissé pendant l'année de sorte qu'en fin d'exercice, elle reflétait une perte latente de 58,3 millions de dollars. La perte nette était donc de 55,0 millions de dollars au 31 décembre 2008. Cette perte latente de 55,0 millions de dollars reflète la valeur des placements au 31 décembre 2008, mais celle-ci a changé depuis lors selon la conjoncture et, lorsque les placements en question seront vendus, le montant de la perte réalisée, le cas échéant, dépendra des cours en bourse à la date de la vente.

17. Notre audit a confirmé que les pertes sur les placements à court terme ont été intégralement imputées au Fonds général et aux comptes spéciaux (soldes des fonds) du PAM et en aucun cas à des projets financés par des donateurs. Compte tenu de ces opérations, le solde du Fonds général et des comptes spéciaux au 31 décembre 2008 était de 245 millions de dollars.

Analyse

18. Avec le recul, il est clair que le PAM n'a pas été à l'abri des turbulences qui ont caractérisé les marchés financiers. Le PAM n'est pas la seule organisation à avoir perdu des sommes substantielles. En conséquence, nous avons cherché à déterminer: pourquoi le PAM avait placé des fonds dans des obligations de sociétés et de titres garantis par des avoirs et des hypothèques, qui ont entraîné des pertes aussi significatives; les mesures qui ont été adoptées pour minimiser les pertes; et les enseignements qui peuvent en être tirés pour la gestion future des placements du PAM.

19. Lors de notre examen de la gestion de trésorerie du PAM⁶ (février 2007), nous avons relevé que le PAM avait constitué un Comité des placements chargé de fournir des avis sur la gestion des risques financiers et avait défini des directives concernant les types de placements pouvant être considérés comme acceptables. Les placements à court terme sont administrés par des gestionnaires externes des placements. À l'intérieur d'un cadre mettant l'accent sur les principes de sécurité, de liquidités et de rendement, les fonds du PAM ne pouvaient être investis que dans des placements à faible risque, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les bons du Trésor, les obligations émises par des sociétés ou des organismes gouvernementaux et les titres garantis par des avoirs. Des directives avaient également été définies concernant la qualité des placements, déterminées selon le système utilisé par les agences de notation. C'est sur cette base que le PAM a placé ses fonds dans une série d'obligations de sociétés et de titres garantis par des avoirs et des hypothèques.

20. En septembre 2007, face aux turbulences qui commençaient de se manifester sur les marchés financiers, le Comité des placements a imposé un moratoire à tout nouveau placement à court terme, décidant de

⁶ WFP/EB.1/2007/6-B/1

privilégier les liquidités. Comme les placements existants étaient peu performants et ne répondaient plus aux normes de qualité fixées par le Comité des placements, ces avoirs ont été transférés à un portefeuille résiduel distinct dans le but de les vendre à mesure que la situation sur les marchés le permettrait. Bien que le PAM n'ait pas de politique stop-loss spécifique (qui fixe un seuil de déclenchement au-dessous duquel les titres sont vendus), ces titres ont été liquidés progressivement lorsque la situation en bourse l'a permis. Pendant la période comprise entre janvier et mars 2009, il a été liquidé pour plus de 30,1 millions de dollars de placements résiduels, ce qui s'est traduit par une perte réalisée de 8,3 millions de dollars. L'intention demeure de liquider intégralement le portefeuille résiduel dans le courant de l'année 2009.

21. À titre d'exemple des pertes qui ont été encourues, la Note 2.2 signale que le PAM avait acheté des titres de trois émetteurs qui n'ont par la suite pas pu faire face à leurs engagements. Le coût total de ces placements était de 4,1 millions de dollars, et ils sont actuellement évalués à 0,3 million de dollars: 3,8 millions de dollars ont été passés par profits et pertes dans les états financiers de 2008 comme pertes latentes. L'on trouvera quelques brèves informations sur ces trois placements dans le tableau 2.

Tableau 2: Indications concernant les placements dans les titres de trois émetteurs défaillants			
Placement	Date du placement	Notation à la date du placement	Coût (en millions de dollars)
Lehman Brothers	Janvier 2007	A1	2,3
Glitnir Icelandic Bank	Février 2008	AA3	1,5
Kaupthing Icelandic Bank	Janvier 2007	A1	0,3

22. Notre examen a confirmé qu'à la date où les placements en question ont été effectués, les trois banques répondaient aux normes minimum de notation A- prévues par les directives relatives aux placements. La dévalorisation significative de ces placements a été imputable à des événements qui se sont produits par la suite.

23. En réponse à cette analyse, le Secrétariat a fait valoir que les intérêts et les produits perçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme pendant la période allant de 2000 à 2007 s'étaient montés à 300 millions de dollars et que la performance des placements en 2008 – qui s'est soldée par un rendement négatif de 9,6 millions de dollars – devrait être replacée dans un contexte pluriannuel. Le Secrétariat nous a informés qu'il avait opéré pendant tout l'exercice 2008 conformément aux dispositions de la politique et des directives relatives aux placements et avait adopté un certain nombre de mesures pour limiter le profil de risque des placements face à une conjoncture financière difficile; que la performance négative enregistrée en 2008 avait été imputable principalement au fait que les valeurs des placements avaient été calculées en fin d'exercice, ce qui s'était traduit par des pertes latentes supérieures aux produits obtenus; que les pertes latentes concernaient principalement des placements à court terme, qui avaient produit pour 23,1 millions de dollars d'intérêts pendant l'exercice; et que le rendement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme devrait être considéré comme un tout étant donné que les deux types de produits étaient utilisés pour financer les opérations en cours.

24. Les enseignements qui se dégagent de notre analyse des pertes encourues par le PAM sont les suivants:

- le PAM n'est pas à l'abri du fléchissement de l'activité économique auquel est confronté le monde entier mais doit néanmoins déterminer comment il peut agir plus efficacement et de façon plus prudente pour réduire/minimiser ses risques dans ses futures décisions de placement. Il pourrait notamment, à cette fin, préciser les niveaux de risque qu'il juge tolérables dans le placement de ses fonds sur les marchés et préciser l'équilibre à établir entre sécurité, liquidités et rendement;
- il est important que les directives en matière de placement donnent effet à la politique convenue et soient entérinées par le Conseil d'administration; et

- le Secrétariat devra rendre compte au Conseil des progrès accomplis dans la liquidation du portefeuille résiduel et de l'étendue des pertes éventuellement encourues.

Recommandation 1: *Nous recommandons au PAM d'analyser et de gérer la performance de son portefeuille de placements, d'actualiser les directives relatives aux placements et de suivre la vente des placements résiduels sur la base des informations reflétées dans les états financiers.*

COMPTABILISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES – STOCKS DE 1,0 MILLIARD DE DOLLARS

25. Les modalités de comptabilisation des produits alimentaires ont beaucoup changé avec l'adoption des normes IPSAS. Précédemment, tous les produits achetés étaient comptabilisés comme charges lors de leur réception par le PAM et tel était le cas également des contributions en nature sous forme de produits alimentaires. Or, cette approche ne tenait pas compte de la valeur des stocks substantiels des produits alimentaires et d'articles non alimentaires détenus par le PAM dans le monde entier. Elle n'encourageait pas non plus une gestion financière efficace des stocks.
26. Conformément aux normes IPSAS, tous les achats de produits alimentaires et les contributions en nature constituent des apports aux stocks, y compris le coût du transport jusqu'au pays où les produits doivent être distribués, ainsi que tous les autres coûts pertinents, comme les coûts de meunerie ou d'ensachage. En 2008, la valeur des produits alimentaires, y compris les coûts connexes, ajoutés aux stocks existants de 0,5 milliard de dollars a été de 2,7 milliards de dollars. Lorsque les produits sont distribués aux bénéficiaires, la valeur des stocks distribués est comptabilisée comme charge dans l'état des résultats financiers. En 2008, la valeur totale de produits alimentaires distribués a été de 2,2 milliards de dollars. En fin d'exercice, les stocks conservés dans les entrepôts du PAM représentaient une valeur de 1,0 milliard de dollars qui, pour la première fois, a été reflétée dans les états financiers. Cette

nouvelle information permet au Conseil de se faire une idée de la valeur des stocks.

27. Nous avons analysé les méthodes suivies en matière d'inventaire et d'évaluation des stocks détenus en fin d'exercice et sommes parvenus à la conclusion que le PAM avait mis en place des procédures appropriées pour veiller à ce que la valeur des stocks reflétée dans les états financiers corresponde à celle des stocks effectivement disponibles en fin d'exercice.
28. Il ressort des états financiers qu'au 31 décembre 2008, les stocks des produits alimentaires étaient au total de 1,7 million de tonnes de produits, d'une valeur de 1,0 milliard de dollars. Ces chiffres comprenaient pour 290 millions de dollars de produits alimentaires en transit par mer et 75 millions de dollars de produits en transit terrestre. Les stocks de produits alimentaires détenus par le PAM dans ses entrepôts de 73 pays représentaient une valeur de 640 millions de dollars. Dans certains pays ou localités où le PAM menait des opérations de grande envergure, ces stocks étaient détenus dans de multiples entrepôts.
29. Pour illustrer les stocks détenus par le PAM au 31 décembre 2008, nous avons analysé les stocks conservés dans les dix principaux pays, en termes de valeur, en excluant les produits en cours de transport maritime ou terrestre. L'analyse a par conséquent porté sur les stocks conservés dans les entrepôts du PAM. Les résultats de notre analyse, en termes de quantité et de valeur, sont illustrés dans le tableau 3.

Tableau 3: Produits alimentaires détenus par le PAM au 31 décembre 2008: 10 principaux pays

Pays	Stocks au 31 décembre 2008 (en milliers de tonnes)	Stocks au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)
SOUDAN	200	109,2
ÉTHIOPIE	135	73,5
AFGHANISTAN	92	55,8
SOMALIE	71	41,2
ZIMBABWE	42	38,7
TCHAD	31	22,1
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE du CONGO	23	19,8
KENYA	29	18,6
MALAWI	28	17,3
UGANDA	30	17,2

Source: WFP Inventory Returns, 31 décembre 2008.

30. Les stocks de produits alimentaires détenus par le PAM dans ces dix pays représentaient ensemble des stocks globaux de plus de 680 000 tonnes de produits d'une valeur de 413 millions de dollars, soit 65 pour cent du total des stocks, en termes de quantité et de valeur, détenus dans tous les entrepôts du PAM.
31. Le Secrétariat nous a informés que le volume des stocks détenus dans les différents pays était fonction des besoins opérationnels ou des circonstances, dont le décalage dans le temps entre l'achat et la livraison des produits, la nécessité de conserver des stocks stratégiques pour faire face à toute augmentation imprévue de la demande, l'ampleur et la complexité des programmes d'aide alimentaire réalisés dans le pays et de l'état du réseau routier local (des routes en mauvais état ralentissant la distribution et exigeant par conséquent le maintien de stocks plus importants).

Analyse

32. Nonobstant ces éléments et le fait que les états financiers reflètent une situation éphémère à une date déterminée, il importe désormais pour le Conseil d'administration et pour la haute direction d'utiliser les nouvelles informations financières et les informations plus détaillées qui sont maintenant disponibles pour suivre et évaluer le niveau des stocks, les achats de produits et l'utilisation qui en est faite (rythme de rotation des

stocks) de façon plus efficace. À notre avis, les résultats à la clôture de l'exercice 2008 font apparaître certaines questions qui doivent être mieux prises en compte pour optimiser la gestion financière et les décisions opérationnelles:

- le niveau global des stocks correspond-il aux besoins opérationnels? (les stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires sont-ils suffisants, sans être excessifs, eu égard aux besoins prévisibles?);
- le niveau des stocks détenus dans les différentes localités correspond-il aux besoins opérationnels? (les stocks sont-ils du niveau approprié et se trouvent-ils dans les localités appropriées?); et
- le niveau des stocks est-il approprié compte tenu du rythme d'utilisation et de rotation des produits alimentaires détenus en stocks?

Recommandation 2: *Les états financiers contenant désormais des informations fiables concernant le volume et la valeur des stocks de produits alimentaires maintenus au 31 décembre, le PAM voudra peut-être utiliser cette information pour confirmer que le volume des stocks lui a permis de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.*

TRÉSORERIE ET PLACEMENTS – 1,6 MILLIARD DE DOLLARS

33. Le Conseil d'administration se rappellera que nous avons déjà, par le passé, procédé à des examens d'ensemble de la gestion de la trésorerie et des liquidités du PAM, ce que nous avons fait pour la dernière fois dans notre rapport de janvier 2007⁷. Nous tenons maintenant à appeler l'attention du Conseil sur la valeur de la trésorerie et des placements détenus par le PAM au 31 décembre 2008, qui était de 1,6 milliard de dollars, contre 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2007. L'on trouvera

⁷ WFP/EB.1/2007/6-B/1.

au tableau 4 une décomposition des soldes détenus au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

Description des actifs	Valeur au 31 décembre 2007 (en millions de dollars)	Valeur au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁸	548,7	972,3
Placements à court terme	673,1	460,1
Placements à long terme en obligations ⁹	53,6	70,4
Placements à long terme en actions	47,1	37,3
Dépôts en bons du Trésor des États-Unis	<u>76,7</u>	<u>78,9</u>
Total de la trésorerie et des placements	1 399,2	1 619,0

34. En 2008, la valeur de la trésorerie et des placements détenus par le PAM s'est accrue de 220 millions de dollars. Ce chiffre total reflète également la conversion de quelque 200 millions de dollars de placements à court terme en liquidités et équivalent de trésorerie. Cette conversion a apparemment répondu à un désir de parer aux incertitudes qui entouraient les marchés des placements.

35. Le montant d'un peu plus de 970 millions de dollars de trésorerie et d'équivalent de trésorerie détenu au 31 décembre 2008 comprend les dépôts bancaires, les dépôts sur les marchés monétaires et les dépôts à court terme détenus par le PAM dans des banques en prévision des décaissements requis à brève échéance pour faire face aux besoins opérationnels. Il est indiqué dans la Note 8.1.2 des états financiers que le montant des commandes non exécutées au 31 décembre 2008 représentait au total un peu moins de 600 millions de dollars. Ces engagements, y compris quelque 400 millions de dollars d'achats de produits alimentaires, devraient par conséquent être réglés au début de 2009.

⁸ La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les dépôts bancaires, les fonds placés sur le marché monétaire et les dépôts à court terme.

⁹ Y compris les placements en obligations émises par des États et des sociétés.

36. Il va de soi que les charges de 2009 comprendront d'autres postes, comme les dépenses de personnel, en sus du règlement des commandes passées en 2008. Sur cette base, notre estimation est qu'au 31 décembre 2008, le montant détenu sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie représentait l'équivalent d'environ 100 jours de besoins opérationnels. Ce chiffre reflète l'approche prudente adoptée par le Secrétariat en matière de gestion de la trésorerie.
37. Il ressort de l'analyse figurant au tableau 1 qu'au 31 décembre 2008, le PAM détenait pour 458 millions de dollars de placements à court terme. Le Secrétariat nous a informés que ce chiffre représentait les liquidités reçues de donateurs et affectées à la couverture de charges futures liées à la réalisation des activités du PAM et aux coûts d'appui: ces placements devaient être liquidés à mesure que l'exécution du programme de travail avancerait et seraient utilisés pour financer les activités du PAM, de sorte qu'il était approprié de conserver ces fonds dans le portefeuille de placements à court terme.
38. S'agissant des placements à long terme, 70 millions de dollars étaient placés en bons d'État et en obligations émises par des sociétés commerciales, et 37 millions de dollars dans des actions, soit un total légèrement inférieur à 108 millions de dollars. Le Secrétariat nous a informés que ces fonds étaient placés à long terme pour couvrir les engagements à long terme au titre des prestations dues au personnel. La question de la couverture des prestations dues au personnel est examinée dans la section suivante du présent rapport.
39. La trésorerie et les placements détenus au 31 décembre 2008 comprenaient un montant de 78,9 millions de dollars de placements en bons du Trésor des États-Unis à longue échéance destinés à couvrir le paiement d'intérêts et le remboursement du capital afférents à un prêt à 30 ans accordé par un État Membre. Nous avons analysé les dispositions prises concernant ce prêt, le paiement des intérêts et le remboursement du principal, et les engagements correspondants sont reflétés dans la Note 2.12 des états financiers.

Recommandation 3: Les soldes de la trésorerie et des placements détenus en fin d'exercice se montant à 1,6 milliard de dollars, comme suit à l'accroissement du programme de travail du PAM enregistré en 2008, nous recommandons au PAM de confirmer que le niveau de la trésorerie demeure approprié compte tenu des besoins du Programme et d'indiquer comment ces fonds seront utilisés à l'avenir.

ENGAGEMENTS AU TITRE DE PRESTATIONS FUTURES AU PERSONNEL – 240 MILLIONS DE DOLLARS

40. Les engagements correspondant aux prestations dues au personnel après la cessation de service ainsi qu'aux autres prestations dues à leur cessation de service sont comptabilisés et reflétés dans les comptes. Au 31 décembre 2008, ces engagements représentaient une valeur de 240 millions de dollars, soit une augmentation de 21 millions de dollars par rapport aux 219 millions de dollars d'engagements comptabilisés au 31 décembre 2007. Les principaux éléments de ces engagements ont été estimés par les actuaires conseils du PAM (Hewitt Associates) sur la base d'une série d'hypothèses convenues avec le Secrétariat.
41. L'intégralité de ce montant de 240 millions de dollars est comptabilisée comme engagements et imputée au Fonds général et ce montant est intégralement couvert par l'actif du Fonds. Les engagements en question, bien qu'intégralement reflétés dans les états financiers des exercices précédents, étaient décomposés en deux éléments: un montant de 110 millions de dollars imputé aux réserves (décrit comme capitalisé) et un montant de 108 millions de dollars imputé au Fonds général (décrit comme non capitalisé). L'emploi des expressions "capitalisé" et "non capitalisé", dans ce contexte, se réfère à l'imputation ou à la non-imputation des engagements dont il s'agit à des projets ou à des fonds spécifiques. La présentation révisée de ces engagements est plus transparente et le Conseil d'administration pourra sans doute l'interpréter plus facilement.
42. Le Secrétariat nous a informés qu'en 2008, il avait été progressivement financé par des donateurs pour 108 millions de dollars d'engagements à la suite de l'imputation de ce montant à des fonds et projets pertinents.

Comme l'a montré notre analyse de la trésorerie et des placements, ce montant a été utilisé pour acquérir des placements à long terme et, dans la pratique, n'est pas disponible pour financer les opérations à court terme du Programme.

43. À la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2008, le Secrétariat a présenté un certain nombre de formules pouvant être envisagées pour financer le montant qui, jusqu'à présent, n'a pas été imputé à des projets ou des fonds spécifiques. Nous croyons savoir que le Conseil sera invité prochainement à approuver un mécanisme de financement à cette fin.
44. En ce qui concerne les décisions qui doivent être prises à cet égard, il serait souhaitable que le PAM réfléchisse à un compromis tenant compte de la nécessité d'assurer le financement des engagements (en envisageant les modalités à retenir pour le placement des ressources) et les risques qui découlent d'un report de la décision, de sorte que le financement serait assuré au moyen de flux de recettes à venir.

Recommandation 4: *En ce qui concerne le financement des engagements correspondant aux prestations dues au personnel et compte tenu du fait que les engagements existants sont déjà pleinement capitalisés au titre du Fonds général, nous recommandons au PAM de ne pas tergiverser à propos des options de financement.*

EXCÉDENT D'EXPLOITATION POUR 2008 – 1,4 MILLIARD DE DOLLARS

45. L'excédent d'exploitation enregistré par le PAM pour l'exercice 2008 a été légèrement inférieur à 1,4 milliard de dollars. Ce chiffre est à rapprocher de l'excédent de 120 millions de dollars reflété pour l'exercice biennal 2006–2007 dans les derniers comptes du PAM, établis selon les normes UNSAS. Nous avons analysé les raisons pour lesquelles cet excédent a tellement augmenté alors même que les services du PAM ont été plus demandés. Il importe, à cet égard, de prendre en considération à la fois les produits et les charges pour identifier les raisons sous-jacentes à l'origine de cet excédent.
46. L'excédent est dû pour une large part à la comptabilisation des produits. Comme les normes IPSAS sont conçues en ayant en vue les informations financières que doit publier le secteur public, elles prévoient deux types de produits, selon qu'il s'agit d'opérations avec contrepartie ou d'opérations sans contrepartie. Dans le cas des opérations avec contrepartie, le vendeur fournit des biens et des services de valeur presque égale à l'acheteur, par exemple lorsqu'une entreprise vend des biens et des services à un client. Dans le cas des opérations sans contrepartie, le donateur ne reçoit aucun avantage direct d'un transfert de ressources à une organisation. Tel est le cas notamment lorsque le PAM reçoit des contributions des donateurs, lesquelles sont par conséquent comptabilisées conformément à la norme IPSAS 23, qui s'applique aux produits provenant d'opérations sans contrepartie.
47. Selon la norme IPSAS 23, il faut, aux fins de la comptabilisation des produits, déterminer si la contribution est assortie de conditions: si tel est le cas, la contribution ne peut être comptabilisée comme produit que dans la mesure où les conditions fixées sont réunies. Il ressort de l'analyse des contributions reçues par le Secrétariat que si les donateurs peuvent stipuler comment les contributions doivent être utilisées (par exemple pour la réalisation d'un projet spécifique), ces indications ne constituent généralement pas une condition au sens des définitions de la norme IPSAS 23. En conséquence, le PAM comptabilise les contributions comme produits lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront versées et peuvent être évaluées de façon fiable. Dans la pratique, la contribution est comptabilisée lorsqu'il est reçu du donateur un engagement écrit spécifiant les montants devant être versés. L'analyse des produits

comptabilisés par le Secrétariat a confirmé que, lorsqu'elles font l'objet d'un engagement écrit, les contributions sont invariablement honorées. Nous avons confirmé les conclusions auxquelles le Secrétariat était parvenu en ce qui concerne la comptabilisation des produits dans les états financiers.

48. Pour ce qui est maintenant de la comptabilisation des charges dans les états financiers, il découle de la comptabilisation des produits comme opérations sans contrepartie que les coûts liés à l'exécution des projets financés n'ont pas à être comptabilisés en même temps que les produits. Conformément aux normes IPSAS, les coûts liés aux projets sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers lorsque les stocks de produits alimentaires sont distribués et lorsque les autres biens et services sont fournis.
49. Le tableau 5 contient une illustration schématique du cycle des projets du PAM et de son impact sur les états financiers.

Tableau 5: Cycle des projets et comptabilisation des produits et des charges dans les états financiers		
Étape du projet	Exécution	Impact sur les états financiers
Étape 1: Mise en route.	Identification du projet et des donateurs potentiels.	Pas d'impact financier.
Étape 2: Annonces de contributions reçues des donateurs.	Passation de marchés d'acquisition de produits alimentaires.	Les produits sont comptabilisés sur réception d'un engagement écrit. Le Compte d'intervention immédiate, le Mécanisme d'avances au titre des contributions annoncées et le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs peuvent être utilisés pour le préfinancement des projets.
Étape 3: Les donateurs s'acquittent de leurs engagements en versant une contribution en espèces.	Les ressources sont disponibles pour payer les produits. Premières distributions aux bénéficiaires.	Augmentation de la trésorerie.
Étape 4: Réception des produits alimentaires dans le pays.	Les produits alimentaires sont livrés aux entrepôts.	Augmentation des stocks. Réduction de la trésorerie à mesure que les paiements sont effectués par le PAM.
Étape 5: Distribution des produits alimentaires.	Les produits alimentaires sont distribués aux bénéficiaires.	Consommation des stocks. Comptabilisation des stocks.

Commentaire:

Bien que tous les projets diffèrent, les principales étapes sont semblables. Selon le modèle le plus simple, les donateurs prennent un engagement écrit et le montant correspondant est comptabilisé comme produits. Les donateurs s'acquittent de leurs engagements en versant au PAM des contributions en espèces qui viennent accroître le montant de la trésorerie détenu par celui-ci. Lorsque le PAM a l'assurance qu'un projet sera financé, il est engagé des dépenses pour l'acquisition de biens, de services et de produits alimentaires, ce qui se traduit par une augmentation des stocks et une baisse de la trésorerie lorsque les paiements sont effectués. Enfin, les produits alimentaires sont distribués aux bénéficiaires, ce qui réduit les stocks et donne naissance à des charges dans les états financiers. Dans la pratique, nombre de ces étapes se chevauchent, et le Compte d'intervention immédiate, le Mécanisme d'avances au titre des contributions annoncées et le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs peuvent être utilisés pour préfinancer les projets et réduire le délai qui s'écoule entre la mise en route d'un projet et la distribution de produits alimentaires.

50. Le modèle simple illustré au tableau 5 analyse pourquoi – en présence d'une augmentation rapide des contributions au PAM, comme en 2008 – les produits ont dépassé les charges et ont généré un excédent de 1,4 milliard de dollars pour l'exercice. Ce modèle explique également pourquoi le solde de trésorerie a augmenté de 200 millions de dollars pendant l'exercice à mesure que les donateurs se sont acquittés de leurs

engagements plus rapidement qu'augmentaient les charges imputables à l'acquisition des produits alimentaires et à d'autres coûts. Le solde des fonds détenus au 31 décembre 2008 sera utilisé en 2009 et ultérieurement pour financer les opérations du PAM. Ainsi, il y a inévitablement un décalage dans le temps entre la comptabilisation des produits et des charges.

51. L'analyse détaillée à laquelle nous avons procédé porte à conclure que l'importance de l'excédent enregistré en 2008 a résulté des circonstances spécifiques qui ont prévalu pendant l'année. Le Secrétariat a réussi à obtenir des donateurs qu'ils annoncent des contributions généreuses mais, dans la mesure où ces engagements ont été honorés vers la fin de l'exercice, les charges que ces produits serviront à financer seront encourues lors d'exercices à venir.

Recommandation 5: *Étant donné l'excédent substantiel enregistré par le PAM en 2008 et malgré le décalage inévitable entre la réception des ressources et l'engagement des dépenses, nous recommandons au PAM d'examiner l'adéquation des soldes et des excédents détenus pour couvrir les charges futures.*

AMÉLIORATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES RENDUES POSSIBLES PAR LES NORMES IPSAS

52. Nous avons commenté ci-dessus certains des principaux chiffres mis en relief par les informations financières améliorées rendues possibles par les normes IPSAS. L'application de ces normes a également entraîné beaucoup de changements de détails concernant la forme et le contenu des états financiers, parmi lesquels il y a lieu de citer les suivants:

- i) La présentation d'une déclaration de la Directrice exécutive, expliquant les bases sur lesquelles ont été établis les comptes, contenant une analyse des résultats financiers en comparaison des budgets approuvés par le Conseil et reconnaissant expressément la responsabilité qui lui incombe d'établir des comptes reflétant fidèlement les opérations financières de l'exercice 2008 et la situation financière du PAM en fin

d'exercice. Cette information constitue pour le Conseil une interprétation faisant autorité des résultats financiers de l'exercice.

ii) Il y a désormais cinq États principaux établis conformément aux normes IPSAS:

- **État I:** état de la situation financière au 31 décembre 2008, qui indique tous les éléments d'actifs et de passifs du PAM, y compris certains postes, comme la valeur des stocks, qui n'apparaissaient pas, jusqu'alors, dans les états financiers.
- **État II:** résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Cet état fait apparaître tous les produits et toutes les charges de l'exercice et reflète, conformément aux règles comptables prévues par les normes IPSAS, un excédent légèrement inférieur à 1,4 milliard de dollars.
- **État III:** variations de l'actif net. Ce nouvel état résume pour 2008 les ajustements financiers rendus nécessaires par l'adoption des normes IPSAS. Il en ressort que l'application de ces normes s'est traduite par une augmentation de près de 500 millions de dollars de l'actif net.
- **État IV:** état des flux de trésorerie. Cet état est établi sur la même base que les comptes précédents et illustre comment le PAM a utilisé ses apports nets de trésorerie.
- **État V:** comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs. Il s'agit d'un nouvel état qui reflète les informations vérifiées concernant l'exécution du budget.

iii) Considérés ensemble, ces États principaux donnent au Conseil d'administration une vue d'ensemble des résultats financiers du PAM ainsi que de l'actif et du passif au 31 décembre. Une analyse des états financiers montre comment les fonds reçus des donateurs ont été utilisés pour accroître les stocks de produits alimentaires, l'excédent de trésorerie étant mis en réserve et placé à court terme. Le nouvel État V permet au Conseil d'administration de comparer l'utilisation qui a effectivement été faite des ressources pendant l'exercice et le budget approuvé. Comme chacun des états financiers est vérifié, ils donnent ensemble au Conseil d'administration, de façon indépendante, l'assurance que la Directrice

exécutive s'est acquittée des responsabilités fiduciaires qui lui incombent en matière financière.

iv) Les comptes sont désormais établis sur une base annuelle, alors qu'ils l'étaient précédemment sur une base biennale. Le Conseil d'administration peut ainsi disposer d'informations plus fréquentes et plus récentes sur les résultats financiers et la situation du PAM.

v) Tous les chiffres sont uniformément présentés sur la base de la comptabilité d'exercice, alors qu'ils l'étaient précédemment sur la base d'une combinaison de méthodes de comptabilité de caisse et d'exercice. Les chiffres reflétés dans les comptes sont ainsi pleinement comparables et permettront au Conseil, à l'avenir, de suivre l'évolution des résultats financiers d'une année sur l'autre.

vi) Il a été saisi l'occasion de présenter plus clairement les fonds et les réserves du PAM en séparant ceux qui se rapportent à l'administration du Programme et ceux qui sont considérés comme ayant une identité distincte. Cela a eu pour effet de simplifier et de réduire le degré de détail de l'information reflétée dans les comptes, bien que le Service des finances continue de donner des informations sur chacun des fonds et des réserves qui sont soumis à l'examen et au contrôle du Secrétariat.

vii) La rémunération globale de la Directrice exécutive et des trois directeurs exécutifs adjoints ainsi que la rémunération globale de 29 autres membres de la haute direction du Programme sont reflétées dans les comptes. La Directrice exécutive a jugé utile, pour améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle, d'inclure dans les comptes des informations concernant la rémunération des autres membres de la haute direction, alors même que cela n'était pas exigé par les normes IPSAS. À notre avis, il serait bon, dans un souci de bonne gouvernance et de transparence ainsi que pour respecter les pratiques optimales en matière d'information financière, d'inclure dans les états financiers une analyse séparée, plutôt que globale, de la rémunération et des indemnités versées à la Directrice exécutive et à chacun des directeurs exécutifs adjoints. Cette information n'a pas été fournie pour 2008.

Recommandation 6: *Dans un souci de transparence et conformément aux pratiques optimales en matière d'information financière, nous recommandons qu'à l'avenir, le PAM fasse apparaître séparément la rémunération des membres de la direction générale et les indemnités dont bénéficient le Directeur exécutif et chacun des directeurs exécutifs adjoints.*

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Programme de travail pour 2008

53. Notre programme de travail pour 2008 a été présenté au Conseil d'administration du PAM à sa session d'octobre 2007, après consultation avec le Conseil et avec le Secrétariat. Nous avons par la suite été invités à soumettre au Conseil un document d'information supplémentaire concernant le mandat du Comité d'audit du PAM. Les questions traitées dans les rapports d'audit que nous avons soumis au Conseil sont indiquées au tableau 6.

Tableau 6: Rapports du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

• Rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2006-2007 ¹⁰	(session de juin 2008)
• Rapport du Commissaire aux comptes - Axer la gestion sur les résultats: Deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats ¹¹	(session d'octobre 2008)
• Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 ¹²	(session d'octobre 2008)
• Mandat du Comité d'audit du PAM ¹³	(session de février 2009)
• Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II ¹⁴	(session de février 2009)

¹⁰ WFP/EB.A/2008/6-A/1/3*.

¹¹ WFP/EB.2/2008/5-B/1.

¹² WFP/EB.2/2008/5-C.

¹³ WFP/EB.1/2009/6-B/1.

¹⁴ WFP/EB.1/2009/6-D/1.

54. Indépendamment de ces rapports d'audit au Conseil d'administration, notre programme de travail pour 2008 comportait des visites d'opérations et de bureaux du PAM dans six pays, dont trois bureaux régionaux et trois bureaux de pays. Lors de chacune de nos visites, nous avons passé en revue le fonctionnement des mécanismes de contrôle financier, avons analysé par sondage un grand nombre d'opérations et avons évalué l'état des préparatifs menés par le bureau considéré en vue de l'introduction des normes IPSAS. À l'issue de chaque visite, nous avons adressé des lettres de gestion au directeur régional ou au directeur de pays intéressé ainsi qu'au Secrétariat, au Siège, pour leur faire part de nos conclusions et de nos recommandations.

Recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans ses rapports précédents

55. Nous avons, suivant en cela les pratiques optimales d'audit, passé en revue la suite donnée par le Secrétariat aux recommandations soumises par le Commissaire aux comptes au Conseil d'administration. Le Secrétariat a établi à l'intention du Conseil un document distinct indiquant la suite donnée à nos recommandations et nous n'entendons pas reprendre ici les informations figurant dans ce document, préférant plutôt mettre l'accent sur les domaines dans lesquels les progrès ont été plus lents qu'il aurait été souhaitable.

56. Pour 2008, nous avons analysé les mesures prises à la suite des recommandations que nous avons formulées dans les rapports intitulés "Axer la gestion sur les résultats: Deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats"¹⁵; et "Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II"¹⁶.

Axer la gestion sur les résultats: Deuxième examen des progrès de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats

57. Les trois premières des recommandations que nous avons formulées dans ce rapport avaient trait à l'approche de la gestion axée sur les résultats reflétée dans le Plan stratégique pour 2008–2011, approuvé par le Conseil en juin 2008. Nous considérons que le Secrétariat a fait le

¹⁵ WFP/EB.2/2008/5-B/1.

¹⁶ WFP/EB.1/2009/6-D/1.

nécessaire pour appliquer les recommandations, sauf celle tendant à ce que les indicateurs de performance soient révisés de manière à mettre l'accent sur les progrès accomplis par le PAM sur la voie de la réalisation de ses principaux objectifs. À la date d'élaboration du présent rapport, nous attendions encore confirmation que le Secrétariat avait apporté les révisions appropriées aux indicateurs.

58. Le Secrétariat a appliqué notre recommandation tendant à ce que le PAM continue d'introduire des méthodes de gestion axée sur les résultats en ré-instituant le service de coordination de la gestion axée sur les résultats relevant de la Directrice exécutive.
59. Nos autres recommandations concernaient l'amélioration du système d'évaluation des performances et du système d'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires (PACE). Nous croyons savoir que le Secrétariat étudie actuellement ces recommandations.

Préparatifs de l'introduction des normes IPSAS

60. Nous avons rendu compte au Conseil des enseignements à tirer de l'établissement des états financiers portant sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Les recommandations que nous avons formulées tendaient à faire en sorte que les méthodes comptables appliquées pour 2008 soient claires; que les comptes répondent aux règles prévues en matière de comptabilisation et de divulgation d'informations financières prévues par les normes IPSAS; et que tous les chiffres figurant dans les comptes soient dûment justifiés. Le Secrétariat a confirmé qu'il s'employait à appliquer toutes les recommandations formulées.
61. Lorsque nous avons vérifié les états financiers de l'exercice 2008, nous avons notamment examiné les éléments produits par le PAM pour démontrer que les comptes avaient été établis conformément aux normes IPSAS et que toutes les informations et tous les chiffres fournis étaient dûment justifiés. Il ressort de notre audit que le Secrétariat a effectivement donné suite aux recommandations que nous avons formulées.

Mise en œuvre du projet WINGS II

62. Nous continuons d'appuyer la décision prise par le PAM d'introduire le système WINGS II sur la base des logiciels standard du système SAP, et il

demeure important qu'ils ne soient mis en œuvre qu'après avoir fait l'objet d'essais exhaustifs, plutôt que de risquer de perturber les activités et les opérations du PAM en introduisant un système qui ne soit pas véritablement prêt à être déployé.

63. Nos recommandations concernaient principalement la date de mise en service du système WINGS II, actuellement prévue pour la fin juin.

64. À ce stade, nous réitérons deux de nos recommandations concernant les mesures qui restent à adopter. Nous recommandons au Secrétariat:

- de démontrer la valeur de l'investissement fait dans le système WINGS II en préparant une évaluation des économies qu'il pourrait rendre possible et de suivre alors les économies effectivement réalisées; et
- d'établir un calendrier pour la mise en service des éléments du système WINGS II dont l'introduction a été remise à une date postérieure à la date prévue pour la mise en service de ses principaux éléments.

65. D'une façon générale, nous sommes satisfaits de la suite que le Secrétariat a donné à nos recommandations.

Recommandation 7: *Comme suite à notre précédent rapport sur la mise en œuvre du système WINGS II, nous recommandons au Secrétariat:*

- *de démontrer la valeur de l'investissement fait dans le système WINGS II en préparant une évaluation des économies qu'il pourrait rendre possible et de suivre alors les économies effectivement réalisées; et*
- *d'établir un calendrier pour la mise en service des éléments du système WINGS II dont l'introduction a été remise à une date postérieure à la date prévue pour la mise en service de ses principaux éléments.*

FRAUDE, PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET MONTANTS PASSÉS PAR PROFITS ET PERTES

66. Nous avons, dans le cadre de notre audit, analysé les pertes découlant de cas de fraude et d'autres causes, les paiements à titre gracieux et les montants passés par profits et pertes, qui constituent collectivement la rubrique des pertes et paiements spéciaux. Nous avons, conformément aux bonnes pratiques établies, rendu compte de cet examen dans notre rapport d'audit des états financiers.
67. Le Secrétariat nous a informés que le PAM avait, en 2008, fait enquête sur 15 cas de fraude alléguée représentant une valeur estimée à plus de 570 000 dollars, dont 94 382 dollars avaient été recouvrés. La Directrice exécutive avait autorisé en 2008 des paiements à titre gracieux d'un montant total de 572 309 dollars.
68. Conformément aux normes IPSAS, des informations doivent être fournies sur différentes catégories de pertes durant l'exercice. Les informations à ce sujet sont dispersées dans les états financiers mais sont regroupées dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7: Pertes	
Source des pertes (et renvoi aux notes)	Pertes comptabilisées en 2008 (en millions de dollars)
Créances irrécouvrables (Note 2.3)	3,1
Pertes de produits après livraison (Note 9)	11,4
Dévalorisation des produits alimentaires (Note 2.4)	0
Dévalorisation d'autres stocks (Note 2.4)	0
Placements (Note 4.7)	<u>6,3</u>
Total	20,5

69. Le tableau 7 résumé les pertes encourues par le PAM en 2008, qui se sont chiffrées au total à 20,5 millions de dollars. Ce montant a été imputé aux charges d'exploitation de l'exercice 2008.

70. Conformément au Règlement financier actuellement en vigueur, seules certaines catégories de pertes et paiements spéciaux doivent être autorisées par le Directeur exécutif, et les règles concernant les informations devant être communiquées au Conseil d'administration à ce sujet ne sont pas uniformes.

Recommandation 8: Afin d'améliorer la transparence, nous recommandons qu'à l'avenir, le Secrétariat inclue dans les états financiers une note détaillée concernant les pertes et les paiements spéciaux indiquant au minimum les montants passés par profits et pertes pendant l'exercice.

REMERCIEMENTS

71. Nous tenons à remercier la Directrice exécutive et les fonctionnaires du PAM, aussi bien du Siège que des bureaux extérieurs, de l'assistance et du concours qu'ils nous ont apportés au cours de nos vérifications.

(signé sur l'original)

T. J. Burr

Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni

Commissaire aux comptes

ANNEXE A

PORTÉE ET APPROCHE DE L'AUDIT

1. Portée de l'audit

L'audit porte sur la vérification des comptes et des états financiers du PAM pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, conformément à l'article XIV du Règlement financier et au Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes joint en annexe audit Règlement.

2. Objectifs de l'audit

L'audit avait essentiellement pour but de nous permettre de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses comptabilisées pendant l'exercice avaient été encourues aux fins approuvées par le Conseil d'administration; si les recettes et les dépenses avaient été classées et comptabilisées conformément au Règlement financier et si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2008.

3. Normes d'audit

Nos vérifications des états financiers du Programme alimentaire mondial ont été menées conformément aux Normes internationales d'audit. Selon ces normes, l'audit doit être planifié et conduit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs significatives. La direction du PAM est responsable de la préparation des états financiers et il nous appartient de formuler une opinion à leur sujet, fondée sur les conclusions de nos vérifications.

4. Approche de l'audit

Conformément aux Normes internationales d'audit, ces vérifications ont comporté un examen général des systèmes comptables et une analyse par sondage des états comptables et des procédures de contrôle interne, selon ce que nous avons jugé nécessaire compte tenu des circonstances. Les procédures d'audit sont conçues essentiellement de manière à nous permettre de formuler une opinion sur les états financiers du PAM. Cela étant, nous n'avons

pas examiné en détail tous les aspects des systèmes financiers et budgétaires, et les résultats de l'audit ne doivent pas être considérés comme un avis sur tous ces aspects.

L'examen a été réalisé sur la base d'une analyse par sondage, au cours de laquelle il a été procédé à un sondage technique des transactions comptabilisées dans tous les domaines couverts par les états financiers. Un examen final a été effectué pour obtenir l'assurance que les états financiers reflétaient avec exactitude les états comptables et étaient présentés de façon objective conformément aux normes IPSAS.

ANNEXE B

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Recommandation 1 – Nous recommandons au PAM d'analyser et de gérer la performance de son portefeuille de placements, d'actualiser les directives relatives aux placements et de suivre la vente des placements résiduels sur la base des informations reflétées dans les états financiers.

Recommandation 2 – Les états financiers contenant désormais des informations fiables concernant le volume et la valeur des stocks de produits alimentaires maintenus au 31 décembre, le PAM voudra peut-être utiliser cette information pour confirmer que le volume des stocks lui a permis de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Recommandation 3 – Les soldes de la trésorerie et des placements détenus en fin d'exercice se montant à 1,6 milliard de dollars, comme suit à l'accroissement du programme de travail du PAM enregistré en 2008, nous recommandons au PAM de confirmer que le niveau de la trésorerie demeure approprié compte tenu des besoins du Programme et d'indiquer comment ces fonds seront utilisés à l'avenir.

Recommandation 4 – En ce qui concerne le financement des engagements correspondant aux prestations dues au personnel et compte tenu du fait que les engagements existants sont déjà pleinement capitalisés au titre du Fonds général, nous recommandons au PAM de ne pas tergiverser à propos des options de financement.

Recommandation 5 – Étant donné l'excédent substantiel enregistré par le PAM en 2008 et malgré le décalage inévitable entre la réception des ressources et l'engagement des dépenses, nous recommandons au PAM d'examiner l'adéquation des soldes et des excédents détenus pour couvrir les charges futures.

Recommandation 6 – Dans un souci de transparence et conformément aux pratiques optimales en matière d'information financière, nous recommandons qu'à l'avenir, le PAM fasse apparaître séparément la rémunération des membres de la direction générale et les indemnités dont bénéficient le Directeur exécutif et chacun des Directeurs exécutifs adjoints.

Recommandation 7 – Comme suite à notre précédent rapport sur la mise en œuvre du système WINGS II, nous recommandons au Secrétariat: de démontrer la valeur de l'investissement fait dans le système WINGS II en préparant une évaluation des économies qu'il pourrait rendre possible et de suivre alors les économies effectivement réalisées; et d'établir un calendrier pour la mise en service des éléments du système WINGS II dont l'introduction a été remise à une date postérieure à la date prévue pour la mise en service de ses principaux éléments.

Recommandation 8 – Afin d'améliorer la transparence, nous recommandons qu'à l'avenir, le Secrétariat inclue dans les états financiers une note détaillée concernant les pertes et les paiements spéciaux indiquant au minimum les montants passés par profits et pertes pendant l'exercice.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	dépenses d'administration et d'appui aux programmes
Autres COD	autres coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFRS	Norme internationale d'information financière
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
WINGS	Système mondial et réseau d'information du Programme alimentaire mondial